# COMPTE RENDU

## PAR M. LE MAIRE,

## ET PROCES-VERBAUX

DRESSÉS

## Par les Officiers Municipaux, sur les Evénemens du 20 Juin 1792.

Réimprimés par ordre du Corps Municipal.

A PARIS.

1792.

THE NEWBERRY LIBRARY

# MUNICIPALITÉ DE PARIS.

## PAR LE MAIRE
## ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CORPS MUNICIPAL.

*Du dimanche huit juillet mil ſept-cent quatre-vingt-douze.*

L'an quatrième de la Liberté.

LE CORPS MUNICIPAL A ORDONNÉ la réimpreſſion au nombre de trois mille exemplaires, & la diſtribution des arrêtés du conſeil-général, du directoire du département & du corps municipal des 16, 19 & 20 juin dernier, du compte rendu par M. le maire, des évènemens du même jour 20 juin, & des procès-verbaux dreſſés par les officiers municipaux, ſur les faits dont ils ont eu connoiſſance.

P. BORIE, faiſant *par interim* les fonctions de maire.

ROYER, ſecrétaire-greffier.

*Extrait du Regiſtre des Délibérations du Conſeil-général de la Commune de Paris.*

Du Samedi 16 Juin 1792, l'an 4^e^ de la Liberté.

MM. Lazouſcky, capitaine des canonniers du bataillon de S.-Marcel, Duclos, Pavie, le Ban, la Chapelle, le Jeune, Vaſſou, citoyens de la ſection des Quinze-vingt; Gency, Deliens & Bertrand, citoyens de la ſection des Gobelins, ont annoncé au conſeil-général, que les citoyens des fauxbourgs S.-Antoine & S.-Marcel avoient réſolu de préſenter mercredi prochain 20 du courant, à l'Aſſemblée nationale & au Roi des pétitions relatives aux circonſtances, & de planter enſuite l'arbre de la liberté ſur la terraſſe des Feuillans, en mémoire de la ſéance du jeu de paume;

Ils ont demandé que le conſeil-général les autorisât à ſe revêtir des habits qu'ils portoient en 1789, & de leurs armes.

Le conſeil-général après avoir délibéré ſur cette pétition verbale; le procureur de la commune entendu,

Conſidérant que la loi proſcrit tout raſſemblement armé, s'il ne fait partie de la force publique légalement requiſe.

A arrêté de paſſer à l'ordre du jour.

Le conſeil-général a ordonné que le préſent arrêté ſeroit envoyé au directoire du département & au dé-

partement de police, & qu'il en ſeroit donné communication au corps municipal.

PETION, maire;

LEBRETON DE CORBELIN, doyen d'âge, préſident.

ROYER, ſecrétaire-greffier-adjoint.

---

## DÉPARTEMENT DE PARIS.

### *EXTRAIT des Regiſtres des Délibérations du Directoire.*

Du 19 juin 1792, l'an 4^e^ de la Liberté.

---

LE directoire inſtruit par un arrêté du conſeil-général de la commune, du 16 de ce mois, que des pétitionnaires au nom des citoyens des fauxbourgs S.-Antoine & S.-Marceau, avoient demandé la permiſſion de s'aſſembler vêtus des habits qu'ils portoient en 1789, & avec leurs armes, demain 20 juin, pour préſenter à l'Aſſemblée Nationale & au Roi des pétitions;

Que le conſeil-général conſiderant l'illégalité de tout raſſemblement armé ſans une réquiſition de l'autorité publique, a arrêté de paſſer à l'ordre du jour ſur ladite pétition;

Inſtruit par des rapports multipliés que nonobſtant l'arrêté du conſeil-général de la commune, & les précautions ultérieures priſes par la municipalité, il y a lieu de

craindre que les malveillans ne veuillent former des rassemblemens armés, sous prétexte de présenter des pétitions ;

Considérant que non seulement la loi rappelée par le conseil-général de la commune, interdit les réunions des citoyens armés sans réquisition préalable, mais encore que le code municipal de Paris, en permettant aux citoyens de se réunir paisiblement & sans armes, pour rédiger des adresses & pétitions, y met la condition de ne pouvoir députer que vingt citoyens pour apporter & présenter ces adresses & pétitions; que ces loix ont été rappelées dans l'arrêté de la municipalité du 11 février dernier ;

Que le pouvoir municipal seroit méconnu & outragé si malgré le refus motivé du conseil-général d'acquiescer à la pétition qui lui a été présentée, il se réalisoit des rassemblemens illégaux & propres à troubler la tranquillité publique ;

Que des pétitionnaires offenseroient la majesté des représentans du peuple, en se présentant armés devant eux ;

Le procureur-général-syndic entendu,

Arrête que M. le Maire, la municipalité & le commandant général seront prévenus de prendre sans délai, toutes les mesures qui sont à leur disposition pour empêcher tout rassemblement qui pourroit blesser la loi ; de faire toutes les dispositions de force publique nécessaires pour contenir & réprimer les perturbateurs du repos public; recommande spécialement aux citoyens, gardes nationales & à toutes personnes composant la force armée, de se tenir prêts à y donner assistance, s'il y a lieu de les requérir.

Arrête en outre que le préſent arrêté ſera imprimé & affiché dans les lieux accoutumés.

Fait en directoire, le dix-neuf juin mil ſept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté.

Signé, LAROCAEFOUCAULD, préſident;
BLONDEL, ſecrétaire.

*Pour copie conforme à l'original*, ſigné, BLONDEL.

*Certifié conforme à l'expédition dépoſée au ſecrétariat de la municipalité, le 20 juin 1792.*

ROYER, ſecrétaire-greffier-adjoint.

---

## EXTRAIT

*Du Regiſtre des Délibérations du Corps Municipal.*

Du mercredi 20 juin 1792, l'an quatrième de la liberté.

M. le Maire ayant expoſé que les citoyens ſe réuniſſoient en armes dans le fauxbourg S.-Antoine, & qu'ils ſe diſpoſoient à ſe tranſporter de ſuite à l'Aſſemblée nationale & chez le Roi;

LE CORPS MUNICIPAL a pris l'arrêté ſuivant:

LE CORPS MUNICIPAL étant informé qu'un grand nombre des citoyens de tous uniformes & de toutes armes ſe propoſent de ſe préſenter aujourd'hui à l'Aſſemblée nationale & chez le Roi, pour remettre une adreſſe & célébrer en même-tems l'anniverſaire du ſerment du jeu de paume;

Le procureur de la commune entendu,

Arrête que le chef de légion, commandant général de la garde nationale, donnera à l'inſtant les ordres néceſſaires pour raſſembler ſous les drapeaux les citoyens de tous uniformes & de toutes armes, leſquels marcheront ainſi réunis ſous le commandement des officiers des bataillons.

PETION, maire;

DEJOLY, Secrétaire-Greffier.

# MUNICIPALITÉ DE PARIS.

## CONSEIL-GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

*CONDUITE tenue par M. le Maire de Paris, à l'occasion des Evénemens du 20 Juin 1792.*

Imprimé par ordre du Conseil-général.

PUISQUE les soupçons les plus injurieux, les calomnies les plus infâmes m'environnent sans cesse, je dois rendre un compte vrai d'une conduite défigurée par la malveillance & par l'intrigue. Cette conduite est essentiellement liée à celle de la Municipalité, puisque je ne me suis pas séparé d'elle, que nous avons marché de concert, ou pour mieux dire, que c'est le corps entier qui a agi.

Plusieurs Citoyens des fauxbourgs S.-Antoine & Saint-Marcel, sont venus, le 16 Juin, au Conseil-général de la Commune, pour lui exposer qu'ils étoient dans l'intention de présenter à l'Assemblée Nationale & au Roi des Pétitions relatives aux circonstances, & de planter ensuite l'arbre de la Liberté sur la terrasse des Feuillants en mémoire de la séance du Jeu de paulme;

Pour lui demander en même-tems à être autorisés à revêtir les habits & porter les armes qu'ils avoient en 1789.

C'étoit, comme on voit, des individus qui désiroient marcher sans être ralliés sous les drapeaux de la force armée, & sans être dirigés par les chefs reconnus par la Loi.

Le Conseil-général prit en conséquence l'Arrêté suivant:

« Considérant que la Loi proscrit tout rassemblement » armé, s'il ne fait partie de la force publique légalement » requise, a arrêté de passer à l'ordre du jour. »

Il ordonna que cet Arrêté seroit envoyé au Directoire du Département & communiqué au Corps Municipal.

Le Directoire du Département m'écrivit le mardi 19 à midi, pour que MM. les Administrateurs du Département de Police & moi, nous voulussions bien nous rendre auprès de lui, entre deux & trois heures, pour conférer.

Nous y fûmes; le Directoire nous manifesta des craintes sur le rassemblement; nous lui dîmes que nous ne savions rien de positif; que les intentions ne paroissoient pas malfaisantes; que d'après quelques rapports, il étoit même présumable que les Citoyens iroient sans armes. Déjà j'avois écris à un Commissaire de Police, (qui m'avoit consulté), que des Citoyens ne pouvoient pas se rassembler en armes, sans ordres.

M. le Procureur-général-syndic rédigea l'Arrêté que le Directoire a fait imprimer & afficher; chacun fit des observations sur cette rédaction, nous fîmes les nôtres.

Cet Arrêté, en dernière analyse, est une confirmation de celui pris par le Conseil-général de la Commune; il rappelle un principe inconteſtable: c'est que les Citoyens ne peuvent pas se réunir en armes sans une réquisition légale.

Il défend les rassemblemens illégaux & propres à troubler la tranquillité publique.

Il recommande au Maire, à la Municipalité & au Commandant-général de prendre toutes les mesures, de faire toutes les dispositions pour contenir & réprimer les perturbateurs du repos public.

J'écrivis sur le champ, un lettre très-précise à M. le Commandant-général, pour lui recommander la surveillance la plus active, pour doubler les postes, avoir des réserves, mettre sur pied une force imposante, faire faire des patrouilles tant à pied qu'à cheval.

Je priai en même-temps MM. les Administrateurs d'écrire aux Commissaires de Police pour assurer le maintien de l'ordre, & à MM. les Commandans de Bataillon des deux faux-bourgs, pour vouloir bien se trouver à la Mairie sur les neuf heures du soir.

Plusieurs personnes vinrent successivement nous avertir que les esprits s'échauffoient, que les Citoyens s'assembloient dans leurs Sections, & qu'ils mettoient la plus grande opiniâtreté à faire leur marche en armes.

MM. les Commandans de Bataillons arrivèrent sur les dix heures. Les quatre Administrateurs de la Police étoient réunis avec moi; nous leur demandâmes dans quelle disposition ils avoient laissé les Citoyens.

M. Santerre & M. Alexandre nous assurèrent que rien dans le monde ne pourroit empêcher les Gardes-Nationales & les Citoyens de toutes armes de marcher; que toute représentation étoit absolument inutile; que les habitans des environs de Paris se réunissoient à eux, qu'ils s'en faisoient une Fête, & qu'ils répondoient à tout ce qu'on pouvoit leur dire : on ne doit pas agir avec nous autrement qu'avec les autres que l'Assemblée Nationale a bien reçus.

Les autres Commandans de Bataillon ne s'exprimèrent pas d'une manière aussi affirmative, & nous dirent que, s'étant peu répandus, ils n'avoient pas de connoissance

positives; qu'ils appercevoient seulement beaucoup de fermentation.

Je puis interpeller ici ces Commandans de Bataillon, si je ne leur ai pas tenu le langage d'un Magistrat pénétré de ses devoirs, si je ne leur ai pas dit que je les remplirois à quelque prix que ce fût.

Mais mes collègues & moi nous n'étions pas rassûrés sur l'événement affreux qui se préparoit, si on étoit réduit à la nécessité cruelle d'employer la force contre une multitude immense de Citoyens.

Nous prîmes le parti de proposer au Directoire du Département un moyen tout à la fois, simple, légal & analogue aux circonstances. Nous lui observâmes qu'il seroit sage d'autoriser les Bataillons, qui désiroient marcher, à le faire, & de ranger sous leurs drapeaux, & sous le commandement des chefs de la Garde-Nationale, les Citoyens de toutes armes: c'étoit donner une direction prudente & légitime aux Citoyens rassemblés; c'étoit s'assûrer que la tranquillité ne seroit pas troublée, étant sous les ordres de ceux qui doivent la maintenir.

Dans le moment où nous écrivions au Département, il nous écrivoit de prendre toutes les précautions nécessaires pour faire régner le calme, de faire des Proclamations, &c. &c. il étoit alors minuit. Remarquez que dans ce moment extrême, l'arrêté du Directoire destiné à instruire les Citoyens, n'étoit pas encore affiché.

M. Vigner, l'un des Administrateurs de la Police, se chargea lui-même de remettre la lettre. Il trouva M. Rœderer qui approuva la mesure, déclara qu'elle étoit bonne, mais dit qu'il ne vouloit pas prendre sur lui seul de l'adopter, qu'il alloit assembler le Directoire pour lui

en référer. Plusieurs Députés qui étoient aussi présens trouvèrent cette mesure très-sage.

M. Vigner revint à la Mairie sur les une heure & demie du matin, très-convaincu que cela ne souffriroit pas de difficulté. Il me quitta dans cette persuasion, j'y étois également.

Cependant, à tout événement, j'écrivis à plusieurs Officiers Municipaux pour se rendre à la Mairie à sept heures du matin, afin de nous éclairer de leurs lumières.

Sur les cinq heures, je fus anéanti, lorsqu'on me remit cette Lettre du Directoire : » Nous avons reçu, Messieurs, » votre Lettre de cette nuit. Nous ne croyons pas pouvoir, » en aucune circonstance, composer avec la Loi que nous » avons fait serment de faire exécuter ; elle nous trace » nos devoirs d'une manière impérieuse, nous persis- » tons dans notre Arrêté d'hier concerté avec vous ».

J'apperçus que le Département n'avoit pas saisi notre idée ; je vis à l'instant l'abyme où cette marche alloit conduire nos concitoyens, j'en fus écrasé de douleur, cependant je ne balançai pas, & sur-le-champ j'écrivis cette Lettre aux différens Commandans de Bataillons.

» Nous vous prévenons de nouveau, Monsieur, que » vous ne pouvez pas vous réunir en armes. Voici à cet » égard la Lettre que nous envoient ce matin les Mem- » bres du Directoire ». . . . . .

. . . . . .

» D'après cette Lettre, Monsieur, nous augurons trop » bien de votre civisme, pour ne pas espérer que vous » vous y conformerez, & que vous éclairerez vos conci- » toyens ».

La circonſtance me parut extrêmement critique, & je fis convoquer au moment même le Corps Municipal.

Mais en attendant cette réunion, je ſentis qu'il n'y avoit pas une minute à perdre; je priai pluſieurs Officiers Municipaux & des Adminiſtrateurs de Police de ſe rendre ſans aucun délai dans les Fauxbourgs.

Dès les cinq heures du matin les Citoyens avoient commencé à ſe raſſembler; Invalides, Gardes-nationales, Piquiers, hommes non-armés, femmes, enfans, la foule étoit conſidérable.

Les Officiers Municipaux parlèrent au nom de la Loi, firent toutes les inſtances imaginables, repréſentèrent les dangers auxquels ils s'expoſoient, & expoſoient leurs Concitoyens. Tout fut inutile. Leurs réponſes étoient les mêmes & ſe réduiſoient à ces idées ſimples:

Nous ne ſommes pas une émeute; on ſait bien que nous n'avons pas de mauvaiſes intentions, que nous allons préſenter des pétitions à l'Aſſemblée-nationale & au Roi; la Municipalité a bien permis à des Bataillons d'aller en armes à l'Aſſemblée avec les autres Citoyens, pourquoi nous refuſeroit-on ce qu'on a accordé à d'autres; l'Aſſemblée-nationale les a reçus, leur a fait l'honneur de les laiſſer défiler devant elle, pourquoi n'aurions-nous pas auſſi le même honneur?

Enfin la réſolution de marcher ainſi étoit invincible. La Garde-nationale de ces Fauxbourgs étoit la première à manifeſter très-énergiquement ſa volonté de partir armée; ſi-bien que des Commandans de Bataillon furent forcés de ſe mettre en tête avec les drapeaux & les ca-

nons, que l'on mit auſſi en tête des Commiſſaires de Police.

Nous étions réunis en Corps Municipal, & les Officiers qui s'étoient tranſportés ſur les lieux vinrent nous faire le rapport de ces faits.

Je rendis de mon côté le compte le plus ſcrupuleux de tout ce qui s'étoit paſſé, de notre entretien, de notre correſpondance avec le Département.

De ſorte que voilà, non pas le Maire de Paris, mais le Corps-Municipal ſaiſi de l'affaire, & occupé à prendre les meſures les plus ſages dans les circonſtances impérieuſes & preſſantes où ſe trouvoit la choſe publique.

Il n'étoit pas en ſon pouvoir, il n'étoit au pouvoir de qui que ce ſoit d'arrêter la marche d'une foule auſſi immenſe de Citoyens. Quel étoit donc le parti à prendre? Je penſe qu'il n'y en avoit qu'un ſeul raiſonnable, c'étoit de rendre cette marche régulière, de la rendre par cela même moins tumultueuſe & mieux ordonnée.

Pour parvenir à ce but, il falloit autoriſer les Bataillons à marcher & à rallier au milieu d'eux, & ſous le commandement des Chefs, les Citoyens de toutes armes; c'eſt ce que fit le Corps-Municipal.

Remarquez bien que cela ne contrarioit en aucune manière l'Arrêté pris par le Conſeil-général qui, en paſſant à l'ordre du jour, le 16 Juin, n'avoit voulu, ainſi que ſon Arrêté le porte, que s'oppoſer à tout raſſemblement armé, *s'il ne fait partie de la force publique légalement requiſe*; & qu'ici la force publique étoit légalement requiſe.

Remarquez que le Corps-Municipal avoit le droit de la requérir, puiſque le Maire tout ſeul peut le faire.

Remarquez que déjà le Corps-Municipal avoit autoriſé des Bataillons à marcher mêlés & confondus avec les Citoyens, également pour aller préſenter des Pétitions à l'Aſſemblée Nationale.

Remarquez enfin que M. le Commandant-général regardoit cette meſure comme ſi prudente, comme ſi néceſſaire, que lui-même la demandoit; qu'il s'en eſt expliqué publiquement au Corps-Municipal.

Cependant il paroît que M. Ramainvilliers a tenu ſecret & dans ſa poche, un Arrêté qu'il étoit bon de faire connoître, au moins à la Garde-Nationale qui étoit de ſervice au Château.

Après avoir pris cet Arrêté, le Corps-Municipal leva ſa ſéance. Les Officiers Municipaux convinrent de ſe répandre de tous côtés ſur le paſſage du Cortége, afin de voir ſi tout ſe paſſoit dans l'ordre, & de ſe rendre particulièrement autour de l'Aſſemblée-Nationale & du Château. Je reſtai juſqu'à deux heures & demie à la Maiſon Commune.

Toutes les nouvelles qui arrivoient étoient excellentes. Le ſpectacle étoit beau; beaucoup de joie & de gaieté; les propriétés étoient reſpectées, & nulle plainte particulière. Je me rendis à la Mairie plein de calme & de ſécurité. Pluſieurs perſonnes vinrent encore me confirmer dans cette idée. Vous pouvez être tranquille, me dirent-elles; tout va à merveille. Ceux qui étoient ſur les lieux en jugeoient de même. Déjà un grand nombre

de ces Citoyens avoit défilé paisiblement devant la porte qui communique de la cour du Manége au jardin des Tuileries sans chercher à y entrer, quoique cette porte fût ouverte. Des Officiers Municipaux présents étoient si convaincus que le surplus du Cortége alloit suivre avec le même ordre & la même tranquillité, que l'un (M. Cousin) dit à l'autre (M. Mouchet) vous pouvez ôter votre écharpe, elle n'est pas nécessaire.

On ne sait par quel mouvement la file fut tout-à-coup rompue, & les Citoyens entrèrent dans le jardin déjà rempli de personnes qui s'y promenoient. Ils y défilèrent avec ordre devant la Garde-Nationale, placée en ligne sur la petite terrasse, & qui les saluoit des armes, le public applaudissant.

La tête de cette colonne étoit déjà parvenue au Carrouzel, & désiroit entrer par la porte royale. Plusieurs Citoyens frappoient à cette porte; M. Mouchet s'y présenta, leur dit que le Roi étoit disposé à recevoir la Pétition, & qu'ils eussent à nommer vingt d'entr'eux.

C'étoit leur vœu, ils l'avoient manifesté avant de partir; mais on ne sait comment ceux qui étoient dans l'intérieur ouvrirent tout-à-coup les portes, & à l'instant on se précipita en foule dans le château.

Il n'y eut pas le plus léger obstacle à ce mouvement inatendu, à cette impétuosité du moment. Il n'y avoit pas même de Gardes dans les appartemens; excédés de besoin & de fatigue, ils étoient allés se rafraîchir.

Les Officiers Municipaux présents firent tout ce qu'ils purent pour maintenir l'ordre; ils voulurent haranguer

les Citoyens, mais il leur étoit impoſſible de ſe faire entendre. Pour peu qu'on ſe ſoit trouvé dans des foules conſidérables, on ſait qu'il eſt des momens d'agitation qu'il faut laiſſer paſſer ; que chacun parle, s'incommode, murmure, & que l'empreſſement même de rappeller au ſilence fait qu'on ne peut pas l'obtenir.

Les Officiers Municipaux, dans cette poſition, ne purent pas non plus m'inſtruire ſur le champ de ce qui ſe paſſoit. Ce ne fut qu'à quatre heures & demie, qu'un Adjudant vînt m'avertir que les appartemens du château étoient pleins juſqu'au comble. A l'inſtant même, je fis mettre les chevaux à la voiture, & je n'achevai pas de dîner. J'étois au château un peu avant cinq heures.

Toutes les iſſues étoient obſtruées, & j'eus de la peine à pénétrer, quoique les Citoyens fiſſent tous leurs efforts pour me laiſſer un paſſage.

Dès ce moment, je m'arrêtai ſur l'eſcalier, je conjurai le peuple de ſe retirer avec ordre, avec tranquillité, mes inſtances furent très-vives, quelques Citoyens y applaudirent, mais la foule ne diminua pas ; peut-être au ſurplus étoit-il auſſi difficile de ſortir que d'entrer, car tout étoit plein.

On ne fait pas d'ailleurs aſſez ſouvent une remarque, lorſque le cercle que vous avez à haranguer s'étend trop loin, ceux qui excédent une certaine portée ne vous entendent pas, & le fruit de vos paroles eſt perdu & vous ne produiſez pas l'effet que vous avez déſiré.

Je traverſai enſuite & avec les mêmes difficultés tous les appartemens juſqu'à celui où étoit le Roi. Arrivé devant lui, je lui dis ce qui eſt vrai, ce que je penſe,

c'eſt que ſa perſonne étoit en ſûreté, & que les Magiſtrats du peuple veilleroient juſqu'à la mort à ſa conſervation.

Je le trouvai couvert du ſigne de la Liberté & regardant ce tableau d'un air tranquille. Des grenadiers m'exhauſsèrent pour parler aux Citoyens, je le fis de la manière la plus digne & la plus analogue aux circonſtances.

J'apperçus que ce diſcours ne fit pas une grande impreſſion; j'apperçus que des Citoyens ſe parloient d'un air peu ſatisfait. Je demandai à mes voiſins pourquoi; on me dit que l'on avoit demandé au Roi la révocation des *veto* qu'il avoit appoſé, & qu'il ne s'expliquoit pas clairement ſur ce point.

Je repris la parole, & certes je ne cherchai pas à flatter l'opinion de ceux qui m'entendoient. Je leur dis ce dont j'étois pénétré, c'eſt qu'il n'étoit convenable ni juſte de demander dans de ſemblables circonſtances la révocation des *veto*; qu'on ne manqueroit pas de dire que le Roi n'étoit pas libre, & qu'il falloit que le Roi agit toujours en pleine liberté.

Cette vérité eut quelques applaudiſſemens, d'autres la reçurent avec un morne ſilence, preſque tous cependant me témoignoient la plus grande confiance; mais il ne faut pas croire que celui qui eſt inveſti de ce puiſſant mobile, puiſſe à ſon gré manier & diriger les volontés. S'il heurte trop fort & à contre tems, il éprouve des réſiſtances invincibles, ſans que pour cela on ceſſe d'avoir confiance en lui.

Je terminai par engager de tout mon pouvoir le peuple à ſe retirer, il s'ébranla un peu, & il défila avec quelque lenteur; enfin ſucceſſivement le flot s'écouloit.

J'étois monté sur un siége, d'où ne pouvant pas toujours lui parler, je lui faisois de tems en tems signe de défiler le plus promptement possible.

Plusieurs Officiers Municipaux me secondoient avec beaucoup de zèle, & présentoient au Peuple le signe de la Loi pour le rallier & l'engager à le suivre.

Mais on remontoit sans cesse par le grand escalier ; je me transportai successivement dans les appartemens où je parlai, où je représentai aux Citoyens qu'ils devoient se retirer tranquillement chez eux, ne pas souffrir qu'on pût les calomnier.

Je fus cette fois écouté avec beaucoup de faveur, je me présentai au haut de l'escallier, où je parlai avec chaleur, avec énergie, & je ne fus pas moins bien accueilli.

Au bas de l'escallier, dans les cours, je repétai les mêmes harangues, elles eurent du succès, & alors le défilé devint assez rapide, cela étoit d'autant plus nécessaire que la nuit avancoit.

Il eut, sans doute, été plus prompt encore & eut commencé de meilleure heure, s'il y eut eu le moindre ordre. Mais on ne trouvoit M. le Commandant général nulle part, & c'étoient les Officiers Municipaux qui étoient obligés de faire ranger les Gardes Nationales en haye pour ouvrir les passages.

Personne je crois, ne peut me reprocher d'avoir manqué de zèle & d'avoir rempli mes devoirs avec tiédeur.

Mais quand certains événemens sont arrivés, chacun s'étudie à chercher les moyens qui auroient pu les prévenir ; chacun, à loisir, imagine des mesures & rien n'est plus facile que de blâmer celles qui ont été prises. Si les

hommes si faciles à donner des avis, quand les choses sont passées, eussent été consultés auparavant, ils auroient, peut-être, été plus embarrassés & moins clairvoyans que ceux qu'ils critiquent. Souvent les combinaisons les plus sages sont déjouées, par une cause qui ne pouvoit pas se prévoir. Il ne faut pas s'en prendre aux hommes de l'empire irrésistible des choses.

Quelles se fussent passées comme tout le présumoit, & sans l'incident qui a eu lieu, les moyens employés par la Municipalité, auroient été loués avec enthousiasme. On cherche à improuver aujourd'hui ces mêmes moyens, sans néanmoins pouvoir en donner aucune bonne raison.

Car enfin, que pouvoit-elle faire? Je n'ai entendu, jusqu'à présent qu'une seule réponse, je n'ai entendu proposer qu'une seule mesure, *employer la force.*

Je soutiens, que ç'eut été tout à la fois une extravagance & une barbarie; que ç'eut été non-seulement la plus cruelle, mais la plus fausse des mesures; qu'elle tendoit non pas à faire respecter, mais à faire avilir la Loi, & à compromettre le salut public & la sûreté de ceux mêmes qu'on vouloit protéger.

Où étoit ici la force réprimante capable d'arrêter le torrent? Je dis qu'elle n'existoit pas. Je dis qu'elle étoit beaucoup moins considérable que la force qu'elle auroit tenté de contenir. Tous les Bataillons des Fauxbourgs-S.-Antoine & S.-Marceau, marchoient avec leurs canons & leurs armes, ils étoient suivis d'un grand nombre de Citoyens armés, & d'une multitude de Citoyens non armés.

Il falloit donc opposer Gardes Nationales à Gardes Na-

tionales, Gardes Nationales à Citoyens armés de piques, Gardes Nationales à des hommes non armés, à des femmes, à des enfans.

Sur qui tirer ? en quel endroit ? L'idée seule de ce carnage fait frémir, & à qui cet affreux champ de bataille seroit-il resté ? Vous n'auriez peut-être pas trouvé un canon pour répondre à ceux des Fauxbourgs, du moins si l'on en juge par les dispositions que les Canoniers ont manifestées. Les trois-quarts de la Garde Nationale auroient répugné, se seroient refusés à faire feu sur les Citoyens, attendu le motif connu de la démarche, attendu qu'elle avoit été tolérée par l'Assemblée Nationale elle-même dans des circonstances semblables ; de sorte qu'on auroit exposé la Loi au plus sanglant outrage, qu'on auroit livré Paris, & peut-être la France entière à des malheurs incalculables. Car qui auroit pu répondre des jours des personnes les plus précieuses à la Nation, les plus importantes à conserver ?

Pas un Citoyen n'a reçu une blessure au milieu de cette grande fermentation ; voilà le plus bel éloge de la Municipalité ; rendons-en grace à l'Être-Suprême.

*Certifié conforme à la minute déposée au secrétariat de la Municipalité.*

ROYER, secrétaire-greffier-adjoint.

## NOTA.

Voilà mon Compte. Il a été fait au milieu des embarras, des interruptions, des fatigues de toutes espéces. J'aurois désiré qu'il fût plus parfait, plus digne d'être présenté au Public, mais j'espère qu'il voudra bien avoir quelque indulgence.

# PROCÈS-VERBAL

*Dreſſé le 20 Juin 1792, par MM. MOUCHET, GUIARD & THOMAS, Officiers municipaux.*

Réimprimé par ordre du Corps Municipal.

NOUS officiers municipaux ſouſſignés, ſommes partis environ les huit heures & demie du matin de la Mairie, pour nous tranſporter au fauxbourg S.-Marcel. La miſſion dont M. le Maire nous avoit chargés, en préſence de pluſieurs de nos collégues, étoit de faire tous nos efforts pour empêcher le raſſemblement d'hommes armés, de les faire rétrograder, s'ils étoient déjà réunis & en marche, enfin d'éviter leur jonction avec d'autres. Nous ſommes montés d'abord, pour prendre des renſeignemens, au corps de garde de S.-Firmin; nous avons cauſé avec pluſieurs officiers, pour leur demander à quel endroit ils croyoient que nous duſſions nous porter pour rencontrer plus sûrement & plus tôt l'attroupement, s'il exiſtoit. Ils nous ont répondu que c'étoit par le quai S.-Bernard, en remontant juſqu'au boulevard de l'Hôpital. Le commandant, ou du moins un des principaux officiers du poſte, nous a dit qu'il étoit là depuis cinq heures du matin, & que malgré les ordres qu'il avoit donnés, il prévoyoit qu'il y auroit bien peu de monde à ſon poſte.

Sortis de là, nous avons ſuivi la rue des Foſſés S.-Bernard & tout le quai: nous y avons vû beaucoup de

monde, mais point de groupe; cependant quelques propos lâchés de place en place nous ont fait entrevoir que le peuple étoit bien décidé; par exemple, l'un disoit à l'autre : *On ne marchera donc pas* ? Celui-ci répondoit d'un ton très-ferme : *Si f..... qui pourroit en empêcher* ? & d'autres de cette nature.

A mesure que nous avancions vers le boulevard, nous trouvions plus de monde, & sur-tout beaucoup plus de femmes, mais qui étoient plutôt en ligne qu'en pelottons, comme rangées pour voir quelque chose, ce qui nous a fait croire que l'attroupement n'étoit pas loin; & en effet, en tournant le boulevard, nous avons apperçû à-peu-près vis-à-vis l'Hôpital, une troupe considérable d'hommes habillés & armés de toutes manières; deux canons étoient à la tête, & traînés par des chevaux; nous nous sommes approchés, revêtus de nos écharpes, & saisissant un moment de halte, nous nous sommes adressés à l'officier que nous avons rencontré le premier, lequel en a appellé d'autres.

Sur le champ nous nous sommes trouvés environnés d'une immense quantité de personnes de tout âge & de tout sexe, armés & non armés: un très-grand nombre en uniforme, grenadiers, fusiliers, chasseurs, les drapeaux au centre. Nous avons rappellé la loi, les ordres qui nous avoient été donnés, l'arrêté du département. Tous répondoient à la fois qu'ils connoissoient la loi aussi bien que nous, qu'ils n'avoient pas l'intention d'y manquer, qu'ils ne s'étoient armés que pour la faire respecter & observer, qu'ils ne vouloient commettre aucun désordre, qu'ils avoient annoncé publiquement leurs motifs bien purs,

puiſqu'il n'étoit queſtion que d'aller préſenter leurs hommages à l'auguſte aſſemblée nationale, célébrer l'anniverſaire du ſerment du Jeu de Paume, & planter un mai pour en perpétuer la mémoire ; qu'au reſte, pluſieurs autres ayant été avec leurs armes à l'aſſemblée nationale, *qui les avoit bien reçus*, ils ne voyoient pas pourquoi on voudroit les empêcher d'y aller également ; nous les avons conjurés, au nom de la patrie, au nom de l'humanité, d'ouvrir les yeux ſur les maux affreux qui pouvoient arriver..... Ils ont répondu qu'on n'avoit rien à craindre d'eux, qu'ils certifioient qu'il n'arriveroit aucun déſordre, mais que rien ne pouvoit les empêcher de marcher.

Comme ils témoignoient tous beaucoup d'égards pour leurs magiſtrats, nous en avons profité pour leur repréter que puiſqu'ils nous montroient tant d'attachement, ils ne devoient pas chercher à nous affliger, qu'ils ne pouvoient ignorer que nous étions forcés de faire exécuter les loix ; ils nous ont répété que nous n'avions rien à craindre d'eux, qu'ils convenoient que nous faiſions notre devoir de bons magiſtrats, & qu'eux ils faiſoient celui de bons & vrais citoyens ; qu'ils nous invitoient à eſcorter leurs drapeaux, & qu'enfin ſi on vouloit envoyer des canons contr'eux, nous devions voir qu'ils en avoient auſſi ; & en effet, tout cela ſe paſſoit à côté des canons mêmes. Alors toute la troupe, cédant à ſon impatience, ſe mit à crier : En voilà bien aſſez, *en avant*, M. le commandant, *en avant* ; & en effet, l'ordre de *marche* a été donné. Nous nous ſommes rétirés, en leur rappellant ſommairement ce que nous leur avions dit, & eux nous

répétant toutes les proteſtations qu'ils nous avoient faites, ſavoir : que nous pouvions être sûrs qu'ils ne cauſeroient aucun déſordre. Nous ſommes venus ſur le champ rendre compte à la municipalité. Mais chemin faiſant, nous ſommes entrés pour la deuxiéme fois au corps de garde de S.-Firmin, où nous avons reconnu, qu'ainſi que l'avoit prévu le commandant, le nombre des citoyens armés n'étoit point augmenté. Mais nous ne devons pas oublier qu'à l'inſtant même où l'on crioit *en avant*, on eſt venu annoncer que la municipalité de Gentilly arrivoit, & demandoit la permiſſion de ſe placer à côté des drapeaux.

Ce mercredi vingt Juin mil ſept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté à midi.

*Signé*, MOUCHET, GUIARD & THOMAS, officiers municipaux.

*Certifié conforme à la minute dépoſée au Secrétariat de la Municipalité.*

ROYER, Secrétaire-greffier-adjoint.

# PROCÈS-VERBAL

*DRESSÉ le 20 Juin 1792, par MM. MOUCHET & BOUCHER-S.-SAUVEUR, Officiers Municipaux.*

Réimprimé par ordre du Corps Municipal.

NOUS, officiers municipaux chargés de nous rendre aux environs du château, afin de juger des mouvemens qui pourroient s'y faire sentir, sommes entrés au jardin, dans lequel nous avons remarqué que le public y étoit en assez grande quantité.

Nous nous sommes informés de quel côté on attendoit le cortége; nous avons appris que déjà il paroissoit dans la rue S.-Honoré. Certains alors qu'il entreroit par la porte des Feuillans, nous nous y sommes transportés.

Le cortége étoit précédé par des sapeurs, quelques gardes nationaux & une grande foule de personnes non armées. Ils accompagnoient une voiture sur laquelle étoit un arbre qu'ils nous ont dit avoir l'intention de planter à la porte : nous leur avons demandé ce qu'ils se proposoient de faire ensuite; & sur ce qu'ils nous ont dit qu'ils devoient aller à l'Assemble nationale, nous leur avons observé qu'ils ne pourroient pas, aux termes de la loi, se présenter en aussi grand nombre; ils nous ont répondu qu'ils alloient en faire demander l'autorisation.

Nous nous ſommes portés avec les premiers juſqu'à la porte de l'Aſſemblée ; là, ils ſe ſont arrêtés dans le paſſage dont la porte de communication avec le jardin s'eſt trouvée fermée, ce qui a auſſi-tôt cauſé un engorgement conſidérable.

Voulant ſavoir par qui cet ordre avoit été donné, nous avons traverſé par les couloirs, & deſcendant le long de la cour du manége, nous ſommes entrés dans les Tuileries, où nous avons vû avec ſurpriſe qu'en auſſi peu de tems on étoit parvenu à faire ſortir une grande partie des citoyens qui y étoient, & que le jardin ſe rempliſſoit de bataillons, dont un, en nous devançant, a été ſe placer à la porte même des Feuillans. Arrivés à ce paſſage, nous en avons trouvé la porte fermée, ainſi que nous l'avons déjà obſervé. Nous avons entendu au dehors un grand bruit & des coups redoublés pour faire ouvrir la porte. L'un de nous s'eſt préſenté au guichet pour calmer le peuple ; ceux qui ont pu nous entendre ont dit qu'ils étouffoient ; parce que ceux qui arrivoient par la rue S.-Honoré croyoient qu'il y avoit iſſue, puiſque les Tuileries avoient déjà été ouvertes aujourd'hui ; que le public qu'ils appercevoient en étoit la preuve ; & en effet nombre de particuliers attirés par leur curioſité étoient rangés ſur la terraſſe. Enfin, ils nous prioient de faire ouvrir la porte, attendu que pour éviter des accidens, ils ſeroient forcés de l'enfoncer. Nous leur obſervâmes que nous n'avions pas le droit de donner des ordres au château, que nous allions nous informer qui étoient ceux qui avoient donné l'ordre de la fermer, afin de les déterminer à le changer.

Nous nous ſommes adreſſés d'abord au commandant du détachement qui étoit ſur la terraſſe, qui nous a dit que ce n'étoit pas lui qui avoit donné cet ordre, mais que, pour le faire lever, il falloit s'adreſſer au commandant général. Nous nous déterminions à aller le chercher au château, où l'on nous dit qu'il pouvoit être : dans ce moment M. Taſſin, officier, fit avancer des canons en face de la porte. Cette meſure parut augmenter la fermentation : nous témoignâmes vivement à M. Taſſin le déplaiſir que nous cauſoit une ſemblable manœuvre, & nous fîmes reculer les canons plus haut.

Nous invitâmes de nouveau le peuple à prendre patience, & nous nous ſommes rendus auſſi-tôt au château. Nous y avons demandé M. de Ramainvilliers, qui ne s'y eſt pas trouvé; l'on nous dit qu'il falloit que nous nous adreſſaſſions à M. Vittenkof, & ſachant qu'il étoit dans les appartemens, nous y ſommes montés.

Nous avons été introduits dans la chambre à coucher du Roi, dans laquelle étoit une grande quantité de perſonnes vêtues en noir, ainſi que celles qui rempliſſoient les différentes pièces dans leſquelles nous étions paſſés pour y arriver. Là, un particulier s'eſt détaché pour nous prévenir que le Roi alloit paroître, & de ſuite il a ouvert la porte d'un cabinet, & le Roi a paru; il a demandé dans quelle ſituation étoit Paris. M. Boucher-René, prenant la parole, a expoſé le motif du raſſemblement qui avoit lieu dans ce moment; il a dit que l'objet étoit de renouveler l'anniverſaire du ſerment du Jeu de Paume, de préſenter une Pétition à l'Aſſemblée Nationale & au Roi.

Il a rappellé la démarche des Pétitionnaires au conſeil

général de la commune, l'arrêté pris à ce sujet; celui du directoire qui en étoit la suite.

Dans ce moment, M. Mouchet, l'un de nous, prenant la parole, dit au Roi, qu'indépendamment des mesures particulières qui avoient été prises par M. le Maire, plusieurs officiers municipaux, rassemblés sur sa réquisition, à cinq heures du matin, s'étoient concertés entr'eux pour se porter dans les différens endroits où l'on présumoit que pouvoient se faire des rassemblemens; que lui, avec deux de ses collègues, s'étoit transporté au fauxbourg S.-Marcel, qu'en s'y rendant, ils avoient visité un des principaux postes de ce quartier, qu'ils l'avoient trouvé garni d'un petit nombre de citoyens, gardes nationaux, qu'arrivés au lieu qui leur fut indiqué, ils avoient trouvé une grande quantité de citoyens en uniforme, ayant à leur tête deux pièces de canon & les drapeaux; que ce détachement étoit suivi d'une foule immense de citoyens de tout sexe, armés de toutes armes; que c'étoit sans succès qu'ils avoient fait tous leurs efforts pour les détourner de la démarche qu'ils se proposoient de faire; qu'enfin, le corps municipal convoqué, sur le rapport uniforme des différens membres, qui s'étoient portés dans les divers lieux de rassemblement, considérant que dans cette circonstance, il étoit de l'intérêt même du maintien des autorités de ne pas ordonner l'usage des moyens qui étoient reconnus insuffisans, avoit cru plus convenable de légitimer, en quelque sorte, ce qu'il n'avoit pas la possibilité d'empêcher; qu'en conséquence, le corps municipal, par un arrêté communiqué à l'instant au Commandant général, avoit requis les citoyens armés de toutes

armes,

armes, qui se proposoient de célébrer l'anniversaire du Jeu de Paume, de se réunir sous les drapeaux des bataillons & sous le commandement des officiers. Il ajouta que par cette mesure le Corps municipal avoit voulu prévenir les inconvéniens qu'on avoit paru craindre d'une démarche semblable à celles qui déjà avoient eu lieu sans troubles; qu'au reste le corps municipal ne s'en étoit pas tenu à cette seule précaution; qu'il avoit chargé de nouveau plusieurs de ses membres de se répartir dans les différens endroits où leur présence pouvoit être nécessaire; que nous particulièrement avions été chargés de venir au château; que c'est avec peine que nous avions remarqué que les Tuileries, qui, d'abord, avoient été ouvertes au public, avoient été refermées à l'instant seulement où le cortège s'étoit présenté; que nous avions été témoins des inconvéniens qui pouvoient résulter en laissant le peuple comprimé dans un petit espace comme celui des Feuillans; qu'il témoignoit d'autant plus de mécontentement, qu'il s'étoit convaincu, en regardant au travers du guichet, qu'un grand nombre étoit entré avant lui; que nous avions été affectés nous-mêmes de ce qu'on avoit donné l'ordre de faire avancer le canon sous les yeux du peuple; qu'il nous paroissoit que ce moyen étoit plus propre à l'irriter qu'à le contenir; que dans cette circonstance, & connoissant le danger qu'il y auroit à laisser plus long-temps les portes fermées, l'objet particulier de notre démarche étoit pour qu'il plût à Sa Majesté de donner des ordres pour les faire ouvrir.

Le Roi nous dit que notre devoir étoit de faire exécuter la Loi; M. Mouchet observa de nouveau que si l'ordre

que nous sollicitions d'ouvrir la porte n'étoit pas donné, il étoit à craindre qu'elle fût forcée : le Roi alors nous répondit qu'il consentoit que les portes fussent ouvertes, & qu'on fît défiler le cortége le long de la terrasse, pour faire ressortir par la porte du Manège.

Nous nous sommes retirés; mais à l'instant où nous allions transmettre l'ordre que nous venions de recevoir, nous avons été informés que la porte venoit d'être forcée, & en effet nous avons vû une grande quantité de personnes de tout sexe & sans armes, se répandre dans le jardin, ce qui nous mit dans l'impossibilité de remplir l'intention du Roi.

Dans ce moment, sentant combien la surveillance devenoit nécessaire sur un plus grand espace, nous nous sommes divisés, & dans tout le reste de l'après-midi, ce n'est qu'accidentellement que nous avons pu nous rencontrer.

Signé, Boucher-S.-Sauveur & Mouchet.

De suite, moi François-Nicolas Mouchet, officier municipal, ayant appris que l'assemblée nationale avoit accueilli la députation; je me suis rendu à la cour du Manége, près de la porte du jardin; là m'étant approché des volontaires gardes nationaux qui ouvroient la marche, je les ai accueillis & invités à se diriger vers la place du Carrousel; ayant remarqué qu'ils avoient la bayonnette au bout de leurs fusils, je les ai engagés à l'ôter, afin, leur dis-je, de prouver à ceux qui calomnioient leurs intentions, que les citoyens qui vouloient célébrer l'anniversaire du serment du Jeu de Paume, n'avoient dé-

ployé l'appareil de la force, que pour rendre plus solemnelle cette époque illustre de la révolution, & non pour tenter rien qui pût troubler l'ordre qu'ils avoient juré eux-mêmes de maintenir.

J'ai eu dans ce moment une preuve bien sensible, que lorsqu'on rend assez de justice au peuple pour croire à sa raison, il est toujours prêt, lors même qu'il a la conviction de sa force, à céder aux invitations persuasives de la douceur; aussi, loin d'avoir éprouvé la moindre résistance, & quoiqu'ils vissent les troupes qui étoient en détachement à ce poste, avoir la bayonnette au bout de leurs fusils, celui à qui je m'adressai, en m'embrassant, m'a dit qu'ils avoient tous juré de mourir libres, qu'ils savoient qu'on ne pouvoit l'être qu'en obéissant aux Magistrats. Il a donné aussi-tôt l'ordre d'ôter les bayonnettes, il a été obéi, & chacun s'est empressé de faire parvenir cet ordre de bouche en bouche, aux citoyens armés de fusils, qui étoient disséminés parmi ceux armés d'autres armes. Je suis resté pendant un quart-d'heure environ dans cet endroit, & le même ordre à subsisté, je n'avois besoin pour cela que de renouveller la même invitation aux différens pelotons, qui allant plus ou moins vîte, laissoient quelqu'intervalle entr'eux.

Dans ce moment, MM. Cousin & Desmousseaux sont passés près de moi; ils m'ont abordé; &, me voyant entouré de personnes qui regardoient le cortége, M. Desmousseaux m'engagea à ôter mon écharpe: je cédai à cet avis, & suis rentré dans le jardin.

Peu de moment après, j'entendis dire que la file étoit

rompue ; &, en effet, prenant par le jardin, elle défila le long de la terraſſe du château.

Je me ſuis porté en face de la grille, où j'ai trouvé pluſieurs de mes collégues, les uns décorés de leurs écharpes ; j'ai repris la mienne. Nous avons trouvé dans cet endroit M. le Commandant général, à qui nous avons demandé quelles meſures il avoit priſes pour l'exécution de l'arrêté du corps municipal ? Il nous a répondu qu'il n'avoit pas pu arriver plutôt ; qu'il avoit envoyé l'ordre, & qu'il alloit aſſembler les Officiers pour le leur communiquer.

J'ai remarqué qu'à l'inſtant où le peuple a défilé devant les bataillons, rangés ſur le bord de la terraſſe, pluſieurs ont déféré à l'invitation d'ôter les bayonnettes, mais quoique d'autres s'y ſoient refuſés, cela n'a produit aucun mouvement.

Je ſuis reſté environ une demie-heure dans cet endroit ; &, voyant que tout ſe paſſoit aſſez tranquillement, j'ai voulu m'aſſûrer ſi cela ſe paſſoit de même de l'autre côté du château. En traverſant la cour royale, je rencontrai un de mes collégues ; nous fûmes abordés par pluſieurs officiers, qui nous demandèrent ſi la cour où nous étions pouvoit être regardée comme faiſant partie de l'intérieur, & par conſéquent interdite à tout autre qu'aux citoyens qui ſeroient députés vers le Roi ? Mon avis fut qu'on ne devoit y admettre que les ſeuls porteurs de la pétition. Cet avis fut goûté ; & je ſortis dans la place du Carouzel.

Je trouvai la place remplie de citoyens de tout ſexe, armés & non-armés. Ils étoient répandus çà & là, ſans

ordre fixe ; des canons étoient rangés le long de l'hôtel de Longueville. Il y avoit une demie-heure environ que j'étois là, lorsque j'entendis des cris; & je vis aussi-tôt beaucoup de personnes qui se portoient en foule du côté de l'hôtel d'Elbœuf.

Je demandai ce qui causoit ce mouvement; on me dit qu'on venoit de braquer le canon contre le peuple. Je m'élançai dans l'endroit où j'apperçus le plus de personnes prévenues de cette nouvelle; je les assûrai que ce bruit étoit sans fondement; qu'il étoit impossible que les canoniers eussent fait cette manœuvre hostile; que j'avois été à même, dans l'instant, de les entendre énoncer des sentimens très-patriotiques; qu'il y avoit tout lieu de croire que quelque mauvais citoyens avoient usé de ce stratagême pour jetter des soupçons contre un corps entièrement dévoué à la cause du Peuple; que sur ma tête je garantissois que cette nouvelle étoit fausse; je les ai engagés à chercher celui qui avoit fait courir un pareil bruit; & qu'il leur seroit facile de se convaincre que c'étoit un mauvais citoyen.

Je suis parvenu à convaincre ceux qui ont pu m'entendre; mais bientôt je m'apperçus que le mouvement s'étoit reproduit près de la porte Royale. On y frappoit avec force; j'y accourus. Ce fut avec peine que j'y pus pénétrer. Là, je trouvai la même prévention que celle que j'avois eu à vaincre ailleurs. Je fis tous mes efforts pour les détromper. Je leur rappellai la loi qui défend d'entrer en armes pour présenter une adresse; la promesse qu'ils avoient donnée d'y obéir; que j'avois reçu leurs sermens; enfin je commençois à calmer l'effervescence,

lorſque les portes ont été ouvertes de l'intérieur. Alors, il ne m'a plus été poſſible d'arrêter l'affluence de ceux qui ſe précipitoient vers le château. Je crus d'abord qu'ils traverſoient juſqu'au jardin. Arrivé à l'eſcalier, je m'apperçus qu'il montoient dans les appartemens : dans cet endroit, je rencontrai M. Leroux, électeur, qui, me voyant pénétré de cet événement, me preſſa de monter pour maintenir la décence. Arrivé au dernier pallier, on étoit occupé à faire ſortir une pièce qu'on nous dit qui s'étoit trouvée dans les appartemens; & ſur cette idée pluſieurs perſonnes étoient aigries d'une meſure qui paroiſſoit dirigée contre le peuple. Lorſqu'on fut parvenu à la faire ſortir & à la deſcendre, nous remontâmes M. le Roux & moi.

Dans la première pièce, j'ai été abordé par un M. de Beſombe, que j'avois connu aide-Major dans le bataillon de S.-Louis, lors de l'organiſation proviſoire, & qui, dans ce moment, m'a paru décoré d'épaulettes qui annonçoient un grade ſupérieur. Nous parvînmes enſemble dans la pièce où étoit le Roi, placé dans l'embraſûre d'une croiſée. Deux officiers de paix qui ſe trouvèrent là, me ſecondèrent pour arriver près de la perſonne du Roi. Deux citoyens m'ayant exhauſſé ſur leurs bras, pour que je puſſe parler au peuple; je pus bien, à la vérité, me faire diſtinguer & reconnoître de la multitude qui rempliſſoit la pièce; mais, attendu le bruit qui ſe faiſoit, il me fut impoſſible de me faire entendre, ſi ce n'eſt par les perſonnes qui étoient les plus proches. Je demandai envain le ſilence, du geſte & de la voix; je le reclamai pour le Roi, qui, à pluſieurs repriſes, m'avoit

dit qu'il vouloit parler. Mes efforts furent impuiſſans ; & cette ſituation dura plus d'une heure.

Pendant cet intervalle, un particulier portant au haut d'un long bâton un bonnet de la liberté, pluſieurs perſonnes penchèrent le bâton vers moi, & indiquoient par ce mouvement l'intention de l'offrir au Roi. M'étant retourné, & le Roi préſentant la main pour le recevoir, je pris le bonnet, &, lui ayant remis, il le plaça auſſitôt ſur ſa tête. De vifs applaudiſſemens ont éclaté ; & les cris de *vive la Nation*, *vive le Roi*, *vive la Liberté*, ont été répétés par toutes les bouches.

Quelques inſtans après, le Roi me fit remarquer une femme tenant une épée entourée de fleurs, & qui étoit ſurmontée d'une cocarde de rubans ; le Roi, en étendant la main, manifeſta l'intention de la recevoir. Je la pris donc, & la lui remis

De nouveaux témoignages de ſatisfaction éclatèrent de toutes parts, & le Roi ſe joignit aux cris répétés de *vive la Nation.*

Un grand nombre de perſonnes s'efforçoient de ſe faire entendre ; tout ce que j'ai pu recueillir au milieu du bruit confus de tant de voix, a été la demande de la levée du *veto* ſur le décret relatif au camp de vingt mille hommes, ſur celui des prêtres, & enfin le rappel des trois miniſtres.

Le Roi a annoncé à différentes repriſes qu'il avoit juré de maintenir la conſtitution, qu'il y étoit inviolablement attaché.

Pour terminer cette ſituation qui ſe prolongeoit ſans rien réſoudre, je propoſai au Roi de ſe rendre ſur la terraſſe de ſon appartement pour parler au peuple, & en

être entendu : les perſonnes qui l'entouroient s'y oppoſèrent ; mais le Roi, pour parvenir à évacuer la pièce, donna l'ordre d'ouvrir la galerie.

Dans ce moment, eſt arrivé M. Santerre qui a harangué le peuple, & après lui les députés de l'aſſemblée nationale, au nombre deſquels j'ai entendu nommer MM. Vergniaux & Iſnard ; les uns & les autres lui ont ſucceſſivement rappellé ſes devoirs, l'obéiſſance qu'il devoit à la loi ; enfin différentes perſonnes ayant répété devant les députés les demandes qu'elles avoient faites, l'un d'eux leur a donné l'eſpérance que le Roi y auroit égard.

Dans cet inſtant, je fis tous mes efforts, aidé des officiers de paix qui ne m'avoient pas quitté, pour pénétrer du côté des appartemens qui conduiſent à la galerie, & où étoit une double haie de citoyens qui faiſoient un paſſage par lequel on commençoit à faire filer, par ce moyen je pénétrai facilement dans les pièces ſuivantes.

Dans l'une d'elles j'ai apperçu la Reine, le Prince-Royal & d'autres perſonnes près deſquelles étoit un double rang de citoyens armés qui leur faiſoient eſcorte, & à la tête deſquels étoit M. Santerre.

Je revins dans la pièce où j'avois laiſſé le Roi, & dont l'on s'efforçoit de faire ſortir le peuple en le dirigeant vers la galerie.

On vint me dire qu'inutilement on prenoit cette précaution, ſi en même-temps on ne prenoit celle d'empêcher que de nouvelles perſonnes s'y introduiſiſſent ; qu'il y avoit une porte par laquelle on entroit continuellement ; & me l'ayant indiquée, je m'y ſuis préſenté pour empêcher qu'on n'y entrât ; mais il me fut impoſ-

ſible

ſible d'arrêter le peuple ; car les perſonnes qui pouvoient m'entendre & qui étoient diſpoſées à céder à mes inſtances, étoient pouſſées irréſiſtiblement par la colonne de ceux qui les ſuivoient.

Ce fut en m'expoſant à être étouffé que je haſardai cependant de deſcendre ; mais arrivé au bas de l'eſcalier, pouvant à peine reſpirer, exténué de fatigue & de beſoin, je ſuis allé prendre quelques rafraîchiſſemens chez un de mes amis, rue froidmanteau.

En y allant je fis rencontre d'un canonier de ſervice au château, nommé Poullenot, électeur de la ſection des Lombards.

Après trois quarts d'heure de repos, je ſuis retourné au château, j'y ſuis arrivé à l'inſtant où M. Pétion, accompagné de quelques officiers municipaux, venoit haranguer les citoyens raſſemblés dans la cour royale ; il leur a rappellé la dignité que doit conſerver un peuple qui veut la liberté & le maintien de la conſtitution ; il les conjuroit de ſe garantir des mal-intentionnés qui pourroient ſe gliſſer parmi eux, & qui ſans doute ne demanderoient pas mieux qu'il ſe commît quelque déſordre, afin de calomnier le peuple & ſes magiſtrats.

Dans ce moment, pluſieurs perſonnes s'approchèrent & demandèrent à M. Pétion ſi le Roi avoit levé ſon *veto* & rappellé les miniſtres patriotes. M. le Maire, avec beaucoup de véhémence, leur dit que quand le Roi ſeroit dans l'intention de faire ce qui vient de lui être demandé, il s'oppoſeroit de toutes ſes forces à ce que ce fût dans ce moment qu'il l'accordât ; que la volonté du Roi devoit être libre, & que le peuple ne pouvoit prouver la

bonté de ſa cauſe que par la modération ; M. le Maire a fini par prier les citoyens de ſe retirer paiſiblement, & il eſt remonté au château.

Je l'ai accompagné au bas de l'eſcalier; là, je me ſuis arrêté pour contenir la foule qui le ſuivoit encore. J'ai été ſecondé par deux citoyens armés de piques, avec leſquelles ils firent une barrière qui a été reſpectée.

Je ſuis remonté au château, j'y ai retrouvé M. le Maire invitant le peuple à ſe retirer; & pour l'y déterminer avec plus de ſuccès, il lui annonça qu'il alloit ſe placer au bas de l'eſcalier, & qu'il n'en ſortiroit pas que les appartemens ne fuſſent évacués: il fut en effet s'y placer. Nous étions pluſieurs officiers municipaux qui l'y accompagnèrent: nous fûmes ſuivis d'une foule immenſe qui défila ſans interruption, de manière qu'en moins d'une demie-heure il n'eſt reſté perſonne dans les appartemens; ce que M. Sergent & moi avons été vérifier.

Dans ce moment je remarquai que M. Patris, l'un de nous, avoit eu une conférence aſſez animée avec un particulier que l'on me dit avoir, dans ſes diſcours, inſtigué la garde nationale contre le peuple.

C'eſt dans ce moment que M. Sergent alla faire fermer la grille du côté du jardin.

Nous retournâmes, M. le Maire & pluſieurs d'entre nous, dans la cour royale remplie de monde. M. le Maire invita le public à ſe retirer; & s'étant placé près de la porte qui donne ſur la place du Carouſel, le peuple a défilé ſans trouble.

Lorſqu'on ſe fut aſſûré qu'il n'y avoit plus perſonne,

M. le Maire nous dit qu'il alloit rendre compte à l'Assemblée nationale, & je l'ai quitté pour rentrer chez moi.

*Signé*, MOUCHET.

*Certifié conforme à la minute déposée au secrétariat de la municipalité.*

ROYER, Secrétaire-greffier-adjoint.

---

# ADDITION
## AU PROCÈS-VERBAL
### *De M. MOUCHET, Officier Municipal, sur les Evénemens du 20 Juin 1792.*

Réimprimée par ordre du Corps Municipal.

---

M. POULLENOT, électeur de la section des Lombards, & l'un des canoniers du bataillon de S.-Nicolas-des-Champs, m'ayant abordé, me dit qu'il étoit venu avec son bataillon au château des Tuileries; que là, différentes circonstances lui avoient donné lieu de croire, ainsi qu'à beaucoup de ses camarades & frères d'armes, que les dispositions de certaines personnes n'avoient pas été que les choses eussent une issue aussi paisible, puisque lors même que tout annonçoit la tranquillité, M. Carle, à la tête de la Gendarmerie nationale, ayant avec lui M. de ajard, ministre de la guerre, avoit donné à sa troupe, rsqu'elle étoit arrivée, le commandement de *charger armes*; u'il doit cette justice que cet ordre s'exécuta avec une

lenteur remarquable; que les canoniers surpris s'avancèrent & demandèrent s'ils avoient des intentions hostiles; que les gendarmes répondirent tous, à-la-fois, qu'ils ne brûleroient pas une amorce; qu'ils ajoutèrent, ne nous quittez pas, & qu'aussi-tôt se mettant par pelotons, ils se sont mêlés avec ceux des gardes nationaux; que quelques momens après le régiment des Gardes-Suisses est arrivé en colonne dans la Cour Royal, qu'après avoir fait halte, le commandant ayant été à portée d'entendre diverses observations sur la disposition que l'on avoit mise dans l'ordre, en faisant placer la garde nationale entre la gendarmerie & le régiment des Suisses. Le commandant aussi-tôt fit faire demi tour à droite à sa troupe, & donnant l'ordre, *en avant*, *marches*, il la fit rentrer dans la cour dite des Suisses.

M. Poullenot continuant le récit de ce qu'il avoit vu, me dit que ses camarades & lui avoient remarqué, avec inquiétude, grand nombre de particuliers en habits de différentes couleurs, dont quelques-uns furent reconnus pour avoir été de la maison supprimée du Roi; que leur surprise se changea en mécontentement, lorsqu'un d'eux fut apperçu recevant d'une des fénêtres du château, une grande quantité de billets d'entrée; qu'alors l'ayant arrêté, ils l'avoient fait conduire au corps de garde; qu'ils avoient appris aussi que les appartemens étoient remplis de personnes étrangères au service habituel du Roi, vêtues de noir; qu'alors ils s'étoient adressé au Commandant général, pour faire demander l'ordre que nul ne puisse entrer ni même rester au château, autres que ceux nécessaires au service; qu'aussitôt l'ordre en effet a été donné; enfin il

a ajouté que, sans ces précautions, il avoit lieu de croire que cette journée étoit destinée à réparer celle des poignards. Après ce récit, j'ai quitté M. Poullenot, pour aller prendre quelques rafraîchissemens.

*Signé*, MOUCHET.

*Certifié conforme à la minute déposée au Secrétariat de la Municipalité.*

ROYER, Secrétaire-greffier-adjoint.

# PROCÈS-VERBAL

## *Dressé le 20 Juin 1792, par M. Perron, Administrateur au Département de Police.*

Réimprimé par ordre du Corps Municipal.

Aujourd'hui vingt juin mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté, sur les sept heures du matin, nous, officier municipal, administrateur au département de police, en conséquence de la lettre adressée le même jour à M. le maire & aux officiers municipaux administrateurs dudit département, par MM. du directoire du département de Paris, nous sommes transportés, 1° chez M. Alexandre, commandant du bataillon de S.-Marcel, demeurant rue Mouffetard, au-dessus des Gobelins; 2° accompagné dudit sieur Alexandre au comité de la section assemblé dans le bâtiment du marché aux chevaux; 3° enfin, toujours accompagnés dudit sieur Alexandre, du président & de plusieurs membres du comité, sur le nouveau boulevard & presque en face de l'hôpital de la Salpétrière, où nous avons trouvé une partie du bataillon de S.-Marcel en armes, ayant à leur tête leurs canons; & ce rassemblement étoit d'autant plus considérable qu'il se trouvoit grossi par un grand nombre de citoyens & de femmes, chacun armés à leur manière, de fusils, de piques, de sabres, épées, bâtons, &c.

Et après le compte que M. Alexandre a rendu à ce rassemblement de l'objet de notre mission, du vœu de la loi, de la lettre de MM. du directoire du départe-

ment, de l'envoi officiel qui en a été fait par M. le maire audit sieur Alexandre, commandant du bataillon de S.-Marcel, nous avons ajouté toutes les raisons qui se sont présentées à notre esprit pour déterminer les soldats volontaires, les citoyens & les femmes qui étoient avec eux, à déposer leurs armes & à ramener leurs canons dans le corps-de-garde où ils sont ordinairement déposés; mais comme le rassemblement paroissoit craindre d'être arrêté dans sa marche par les postes qu'il pourroit rencontrer, & qu'on leur avoit fait entendre qu'ils seroient repoussés par les forces intérieures du château des Tuileries; tout ce que nous avons pu dire n'a point ébranlé la résolution du rassemblement, dont au surplus les dispositions ne nous ont point paru hostiles, & qui, suivant ce qui nous a été assuré, n'avoit pour objet, 1° que de présenter ses hommages à l'assemblée-nationale & au roi, 2° de renouveller solemnellement le serment fait au jeu de paume le 20 juin 1789. Pour ne nous laisser même aucun doute à cet égard, les citoyens & les femmes se sont réunis pour nous engager à nous mettre à leur tête & à les accompagner par-tout où ils se proposoient d'aller; à quoi il étoit impossible de déférer, attendu le compte très-instant que nous avions à rendre à la municipalité; & de retour à la maison commune, nous avons dressé le présent procès-verbal, pour servir & valoir ce que de raison.

Signé, PERRON.

*Certifié conforme à la minute déposée au secrétariat de la municipalité.*

ROYER, secrétaire-greffier-adjoint.

# PROCÈS-VERBAL

*Dressé sur les évènemens du 20 juin 1792, par M. Patris, Officier municipal.*

Réimprimé par ordre du Corps Municipal.

LE mercredi vingt Juin mil sept-cent quatre-vingt-douze, l'an quatriéme de la Liberté, à cinq heures du matin j'ai reçu par une ordonnance une lettre de M. le Maire qui m'invitoit à me rendre chez lui vers les sept heures du matin. Je m'y suis rendu, & j'ai trouvé M. le Maire avec des officiers municipaux & des administrateurs du département de la police, occupé à prendre toutes les mesures convenables & nécessaires pour le maintien de la tranquillité publique. Ayant su de lui qu'il s'agissoit de se rendre au corps municipal & d'y rester en séance, je suis promptement retourné chez moi pour régler ce qui pouvoit s'y faire pendant une absence qui pouvoit être longue. Je suis revenu aussitôt à la maison commune, où j'ai concouru avec mes autres collègues à l'arrêté du corps municipal, en date du 20 juin dans la matinée. Après cet arrêté, le corps municipal n'étant pas resté en séance, j'ai passé, avec plusieurs de mes collègues, sur l'invitation générale de M. le Maire, dans la salle du bureau où nous sommes restés assemblés. Quatre d'entre nous, & j'ai été un de ces quatre, ont été invités à se rendre aux Tuileries pour y voir l'état des choses. Arrivés

rivés à la place du Carousel, nous l'avons trouvée environnée d'une double ou triple haie de troupes; &, pour passer, il nous a fallu montrer nos écharpes dont nous n'étions pas encore revêtus. Quand nous nous sommes présentés à la Porte-Royale, apparemment que dans la consigne les officiers municipaux eux-mêmes n'étoient pas exceptés; nous avons en vain fait voir nos écharpes; il a fallu, pour obtenir l'entrée, faire venir un officier supérieur. M. Acloque nous a introduits; nous avons long-temps causé avec lui & avec le chef de légion faisant les fonctions de commandant général; tout étoit calme & paisible dans le Château. Nous avons cru devoir passer au jardin. Y étant, nous avons vu la terrasse, qui règne le long du bâtiment, bordée de volontaires devant lesquels défiloient en bon ordre, & sans le moindre tumulte, des citoyens de tout âge, de tout sexe, de tout uniforme & de toutes armes qui sortoient de l'assemblée nationale. Ce bon ordre a été troublé un seul instant, & un instant très-court, par l'événement suivant. Un homme vendoit de petites flammes tricolores. Quelques citoyens armés, qui formoient la haie, crurent (& le bruit s'en répandit) qu'une dame du château avoit jetté ces flammes par une des fenêtres, & ne s'imaginant pas que ce fut la propriété du marchand, il fut bientôt dévalisé; mais quand l'erreur fut reconnue, il retrouva, par mes soins, à-peu-près tout ce qui lui avoit été pris. Dans l'agitation que causa ce petit événement, je me suis trouvé séparé de ceux de mes collègues avec qui j'étois resté jusqu'à ce moment.

Des citoyens gardes nationales qui vinrent causer avec

moi, me racontoient que dans la matinée ils avoient vu dans les appartemens du Roi une foule de chevaliers de S.-Louis, dont ils évaluèrent le nombre à douze ou quinze cents; que ces chevaliers de S.-Louis avoient beaucoup vanté, loué & exalté le zèle que la garde nationale montroit pour le Roi, & que, charmés de sa conduite, ils alloient incessamment endosser l'uniforme. On étoit à faire des réflexions sur ce fait, lorsqu'un officier d'un grade supérieur, portant un autre uniforme que l'uniforme national, est venu à moi, & m'a prié de me rendre avec lui à un des guichets du Louvre, où, me dit-il, l'exécution d'une consigne, donnée par deux de mes collègues, souffroit beaucoup de difficulté. Je l'ai suivi aussitôt, & après avoir traversé les cours du château, nous en sommes sortis par la porte de la cour des Princes que nous avons trouvée fermée, & qui nous a été ouverte par la femme du suisse, sur la demande de l'officier que j'accompagnois. J'observe qu'à cette époque, en traversant la Cour-Royale, les portes en étoient encore fermées & que personne n'y étoit encore entré. La consigne dont l'exécution souffroit des difficultés, étoit de laisser entrer toutes personnes armées de quelque manière quelles le fussent, & de ne pas laisser passer ceux ou celles qui n'avoient pas d'armes. Quoiqu'une telle consigne me parut très-peu raisonnée & sur-tout d'une exécution très-difficile, j'ai essayé de la maintenir, & j'y ai réussi jusqu'au moment où par le guichet du milieu (& j'étois, moi, au guichet du coin le plus près du château) des pièces de canon étant entrées, & à leur suite une foule innombrable de citoyens avec des armes & sans armes, il ne fut plus possible

de faire aucune distinction entre les personnes armées & non armées, tant la foule étoit nombreuse & serrée. Je consigne ici avec bien du plaisir un fait intéressant. C'est que pendant lexercice de mes fonctions à ce guichet, un volontaire s'étant permis une observation séditieuse & une imputation calomnieuse contre la Municipalité, en avançant en termes de corps-de-garde, que c'étoit la Municipalité qui payoit ces rassemblemens, tous ses camarades le désavouèrent hautement, l'improuvèrent plus hautement encore, me demandèrent grace pour lui; &, à leur invitation, j'ai couvert du manteau de l'indulgence un propos que j'ai regardé comme l'effet de la séduction & de la suggestion.

Lorsque tout le cortége eut défilé, je me rapprochai du carrousel; en avançant, je vis la gendarmerie à cheval, qui, le chapeau sur la pointe du sabre, crioit, *vive la nation.* Arrivé plus loin, je fus étonné de voir la porte royale ouverte & les cours pleines de peuple : alors craignant que dans le trouble & le tumulte, il ne se commit quelque excès, je courus au château plus-tôt que je n'y allai. Obligé de fendre une foule immense qui se séparoit cependant à la vue de mon écharpe, j'arrivai plus tard que je n'aurois desiré. En entrant, je crois, dans la troisième pièce, je vis M. Mouchet, un de mes collègues, qui, porté sur les épaules de plusieurs citoyens de bonne volonté, haranguoit le peuple & l'invitoit au calme & à la dignité. Je réussis à arriver jusqu'auprès de lui. Je vis alors derrière lui, dans l'embrasûre de la fenêtre, le Roi, qui avoit à ses côtés des Gardes nationaux, & devant lui M. Acloque, chef de légion. Je dois ici rendre

hommage à la vérité. Le peuple étoit en force, & je n'ai pas entendu une parole, pas remarqué un geſte qui annonçât la plus légère mauvaiſe intention. Je vis avancer un bonnet de la liberté, & je dois à la vérité de dire que le Roi, en étendant la main, le demandoit plus-tôt qu'il ne lui fut offert.

Telles m'ont paru les diſpoſitions du peuple, que je crois pouvoir affirmer, que dans le cas où le Roi n'eût pas avancé la main, dans le cas où il n'eut pas paru empreſſé de s'en couvrir, on ne l'auroit pas exigé de lui. Je ne parlerai pas de tous les détails indifférens. Je me contenterai d'obſerver que le Roi, à diverſes repriſes, a annoncé un attachement inviolable à la Conſtitution, & un amour ſincère pour le bonheur de la Nation françaiſe; & que ces proteſtations excitoient des applaudiſſemens & des cris de *vive le Roi*, qui auroient été répétés par tous les Citoyens, ſi dans une affluence de monde auſſi conſidérable, on eût pu entendre dans toute la ſalle les paroles du Roi. Une députation de l'Aſſemblée nationale arriva; des députés, entr'autres MM. Vergniaud & Iſnard haranguèrent le peuple, en qui ils ne durent pas remarquer des diſpoſitions ſiniſtres.

Pendant que ces meſſieurs péroroient, je ſentois bien que le ſeul moyen de faire ceſſer le tumulte étoit de déterminer un écoulement. J'eſſayai à pluſieurs repriſes, mais en vain, de m'avancer du côté de la galerie, pour tâcher de faire ouvrir les portes du côté de l'eſcalier de la cour des princes, ſi elles ne l'étoient pas. Mais la foule étoit trop nombreuſe; il me fut impoſſible de la percer. Dans ces entrefaites arriva le Maire de Paris; ſa

préſence fut annoncée par des applaudiſſemens réitérés; il parla au peuple avec cette aménité qui lui concilie tous les cœurs & qui perſuade aiſément.

On demandoit au Roi de lever ſon *Veto* ſur les deux Décrets ſi ſagement rendus par l'aſſemblée nationale, & le rappel des Miniſtres patriotes.

Le Maire de paris rappela au peuple la loi qui ne permet pas de venir préſenter un vœu à main armée. Il obſerva que le Roi ne devoit ni ne pouvoit répondre à une pétition illégale; mais que les citoyens, après avoir exprimé leur vœu, devoient ſe retirer paiſiblement, & que le Roi inſtruit du vœu des pétitionnaires verroit ce qu'il auroit à faire, & le verroit dans le calme & la liberté de la réflexion. Toutes les paroles de M. le Maire étoient ſages, prudentes & meſurées, elles ont été applaudies du peuple lui-même qu'elles contrarioient, & je ne ſais par quelle fatalité elles ont eu le malheur de déplaire à un ſeul homme. Cet homme, c'eſt M. Champion, officier municipal, qui murmuroit hautement, & dont la conduite (c'eſt ce qu'on peut dire de moins) n'étoit pas du tout raiſonnée; MM. Sergent & Vigner, adminiſtrateurs de la police dépoſeront de ce fait. M. Jozeau & moi, nous nous ſommes occupés d'empêcher qu'on ne remarquât les murmures de M. Champion; & je me flatte d'avoir rempli, en cette occaſion, le devoir d'un magiſtrat ſage & prudent; car on ne peut ſe diſſimuler que, dans les circonſtances où nous nous trouvions, il falloit beaucoup moins qu'une auſſi grande indiſcrétion pour occaſionner des malheurs incalculables. Après le diſcours de M. le Maire, M. Sergent & moi, nous avons profité des diſpoſitions du peuple,

devenu plus calme, pour le déterminer à ſe retirer. Nous ſommes venus à bout d'établir une haie de citoyens armés, en les raſſemblant, & au milieu de cette haie, peu à peu le peuple a défilé paiſiblement. Les paſſages devenus un peu plus libres; le Roi, environné de pluſieurs perſonnes empreſſées à lui marquer du zèle, s'eſt retiré dans ſes petits appartemens. Après ſa retraite, le peuple s'eſt écoulé encore plus promptement. Après qu'il ſe fut retiré, je ſuis deſcendu, pendant que M. Sergent veilloit à l'entière évacuation des appartemens, dans le veſtibule du grand eſcalier.

J'ai vu alors arriver une députation du Directoire qui a demandé à parler au Roi. Un particulier ſous le veſtibule, au milieu d'un groupe de Citoyens armés & non armés, péroroit & avoit l'air de blâmer la garde. Comme ſes diſcours me paroiſſoient ſéditieux & propres à occaſionner du trouble, je lui ai demandé qui il étoit: il m'a répondu, en me montrant un billet, qu'il étoit député à l'Aſſemblée Nationale, & comme il croyoit, qu'à la faveur de ce titre, il pouvoit continuer ſes diſcours déplacés, je lui ai ordonné de ſe retirer, ce qu'il a fait. Nous avons enſuite, conjointement avec M. le Maire, & pluſieurs de mes collègues, travaillé à faire ſortir le peuple des cours, ce qui n'a été ni long, ni difficile. Lorſque la force armée eut repris ſes poſtes, que les appartemens & les cours furent entièrement évacuées, j'ai occompagné M. le Maire qui a jugé convenable d'aller apprendre à l'Aſſemblée nationale que tout étoit rentré dans l'ordre & le calme.

Tels ſont les faits & les particularités dont j'ai été le

témoin, & qu'au desir du conseil-général du 23, je consigne dans ce procès-verbal, que j'affirme contenir vérité.

Paris, le 25 juin, l'an quatrième.

Signé, PATRIS, Officier municipal.

A la suite de ce rapport, vu le bruit qui s'est répandu que M. Hû & moi avions fait ouvrir les portes du château; je crois nécessaire de déclarer, & je déclare effectivement que je ne me suis trouvé à aucune des portes, soit du château, soit du jardin, que je n'ai donné l'ordre d'en ouvrir aucune, & que j'ignore absolument comment ces portes se sont ouvertes.

Signé, PATRIS.

*Certifié conforme à la minute déposée au secrétariat de la Municipalité.*

ROYER, secrétaire-greffier-adjoint

# PROCÈS-VERBAL

*Dressé sur les Evénemens du 20 Juin 1792, par M. Sergent, Administrateur au Département de la Police.*

Réimprimé par ordre du Corps Municipal.

Nous Antoine-François Sergent, administrateur de la police, cejourd'hui 21 juin 1792, l'an quatrième de la liberté, à la mairie, dans notre bureau, avons rédigé le présent procès-verbal des faits dont nous avons été témoins, des actes que nous avons faits dans la journée du 19 du présent mois, en qualité d'officier municipal, nous référant de tout ce qui s'est passé dans celle du 18, aux procès-verbaux rédigés par nos collégues.

Le 20 juin, à cinq heures du matin, nous avons reçu par un cavalier, une lettre du Maire, ainsi conçue :

« Je vous prie, monsieur, de vous rendre à l'instant » au département ; je crois la mesure que nous avons » indiquée la seule convenable ; vous me ferez savoir » aussi-tôt le parti qu'on aura pris ».

*Le maire de Paris*, Signé Petion.

Nous nous transportâmes aussi-tôt au directoire qui étoit assemblé ; nous exposâmes que le résultat de la conférence que nous avions eue, la veille, à dix heures du soir,

ſoir, avec pluſieurs commandans de bataillon des fauxbourgs S.-Antoine & S.-Marcel, nous aſſûroit que ce ſeroit en vain qu'on tenteroit de faire déſarmer les citoyens, qu'ils avoient pris irrévocablement ce parti; que d'ailleurs leurs intentions n'avoient aucun caractère allarmant, & que d'ailleurs ils étoient preſque aſſûrés que, des municipalités voiſines, il venoit des citoyens accompagnés de leurs officiers municipaux; que nous avions penſé, d'après cette déclaration des chefs qui étoient décidés à marcher avec leurs bataillons & leurs concitoyens, ſi on les y forçoit, qu'il étoit peut-être plus prudent de contenir ce raſſemblement, de le diriger, puiſqu'il étoit démontré impoſſible de l'empêcher. On nous parla d'oppoſer la force, la réſiſtance, de faire battre la générale; nous obſervâmes qu'il nous falloit des ordres par écrit, pour donner, dès cette heure, l'alarme générale, quand tous les citoyens paroiſſoient plongés dans le repos. On ſe renferma à l'idée de faire battre un rappel; mais ayant encore demandé des ordres par écrit, on nous répondit qu'on perſiſtoit dans l'arrêté pris la veille, & qu'on venoit d'écrire au Maire & au Commandant général de la garde nationale. Arrivés à la mairie, vers les ſept heures, nous trouvâmes, en effet, que le Maire avoit reçu la réponſe du directoire, & pour exécuter ſes meſures, le Maire nous chargea de nous aſſocier M. Panis, l'un des quatre adminiſtrateurs de Police, avec nous, de ſe rendre au fauxbourg S.-Antoine, tandis qu'il enverroit MM. Perron & Vigner, auſſi adminiſtrateurs de police, au fauxbourg S.-Marcel.

Nous adminiſtrateurs de police ſouſſignés, nous ſommes

transportés, ledit jour 20 juin 1792, l'an quatriéme de la liberté, sur les huit heures du matin, au fauxbourg S.-Antoine, où nous apperçûmes un grand rassemblement de citoyens, les uns sans armes, les autres armés; à quelque distance, nous vîmes des grouppes occupés à lire l'arrêté du directoire, pris la veille, qu'on nous assûra n'avoir été affiché que dans la nuit; nous fûmes reconnus & entourrés par beaucoup de citoyens qui nous manifestèrent l'intention où ils étoient de ne point abandonner leurs armes, & quoique nous leur représentassions, au nom de la loi, qu'ils ne pouvoient aller présenter des pétitions en armes, ils nous observèrent qu'ils avoient deux objets, l'un de présenter des *adresses* à l'assemblée nationale & au roi, & que pour cela vingt d'entr'eux seulement se présenteroient désarmés; l'autre, de célébrer le serment du jeu de paume, en plantant *un Mai* militairement, d'autant plus qu'ils craignoient qu'on ne les fusillât, quand ils seroient près des Tuileries. Telles étoient leurs craintes. Nous allâmes ainsi jusqu'au comité, rencontrant toujours une grande quantité de citoyens armés de toute espéce, de grouppes de citoyens en uniformes, d'autres s'habillant & s'armant sur le devant de leurs portes. Nous trouvâmes à la porte du comité une partie du bataillon en armes, avec des officiers; entrés dans la salle, nous y vîmes le sieur Santerre, environné d'une très-grande quantité de citoyens avec & sans uniforme, d'officiers, écrivant à M. le Maire de Paris, qui le prévenoit par une lettre, de l'intention du directoire. Nous fîmes encore nos efforts pour le dissuader à marcher sans armes; le sieur Santerre nous déclara qu'il feroit ce que ses concitoyens exigeroient de lui; & il les invita à

nous faire part de leurs dispositions ; ils nous répondirent qu'ils iroient armés, parce que déjà plusieurs députations, ainsi armées, s'étoient présentées au corps législatif, qui les avoit reçues, & ils ajoutèrent même que lorsque des bataillons y étoient allés en armes, le directoire ne s'y étoit pas opposé ; que la loi étoit égale pour tous, & qu'ils devoient avoir le même privilége. Nous nous retirâmes après avoir fait & dit tout ce que devions pour les engager à exécuter la loi, & nous trouvâmes dans la cour & dans la rue les canonniers, les grenadiers, une partie du bataillon armée, & la rue du fauxbourg pleine de citoyens qui couroient à cette réunion du bataillon. La joie paroissoit dominer dans cet attroupement. Un grand Mai étoit à la porte sur une voiture, & nous avons vu des commissaires de la section & le commissaire de police, revêtu de son chaperon, qui venoient se joindre aux habitans. La seule enseigne que nous ayons vue dans cet instant, étoit une piéce d'étoffe peinte, de forme antique, sur laquelle il y avoit : En mémoration du Jeu de Paume.

Nous sommes descendus vers l'esplanade de la porte du fauxbourg, & nous sommes entrés déjeuner dans le café du coin du boulevard, d'où nous avons observé que de la rue S.-Antoine & du boulevard, il arrivoit des citoyens armés, que les spectateurs applaudissoient, & qui entroient sur le terrein de la Bastille. Nous-nous sommes rendus de-là au corps municipal, à la maison commune, où nous avons rendu compte de ce que dessus ; ensuite nous-nous sommes retirés au département de la police, à la mairie, d'où nous avons envoyé dif-

férens citoyens, pour nous instruire de ce qui se passoit, & avons vaqué aux affaires très-multipliées qui nous y attendoient; en foi de quoi nous avons signé, comme contenant vérité. Signé, SERGENT, PANIS.

Le même jour vingt juin, sur les quatre heures après-midi, nous, Antoine-François SERGENT, rentrant à la mairie, d'où nous étions sortis à trois heures, nous avons appris, par différens citoyens, que tout s'étoit passé tranquillement à l'assemblée nationale; que les citoyens armés avoient défilé devant elle, & que pour lors ils traversoient, en bon ordre, le château des Tuileries; nous avons cependant, étant arrivés près du Maire, entendu dire à un adjudant de la garde nationale, que le peuple étoit entré dans le château; qu'il y rempliſſoit les appartemens depuis les combles jusqu'au bas, dans le jardin & les cours. Le Maire ayant décidé de s'y transporter, nous l'y avons accompagné, avec son secrétaire, dans sa voiture. Arrivés sur le quai du Louvre, nous avons apperçu une très-grande quantité de citoyens sans armes, dans le Carrousel une plus grande encore, tellement qu'il a fallu du temps pour que la voiture du Maire pût parvenir jusqu'à la porte dite *des princes*, par laquelle étant entrés, nous sommes parvenus, avec peine, jusqu'au vestibule, d'où, étant descendus, revêtus de nos écharpes, nous sommes montés au milieu de la multitude innombrable, tant armée que non-armée, qui rempliſſoit les cours, le vestibule, l'escalier, les appartemens, jusqu'à celui qu'on appelle l'*œil-de-bœuf*, où étant arrivés vis-à-vis une croisée, quelqu'un dit au Maire, voilà le Roi. En effet, nous l'apperçûmes, la tête couverte d'un

bonnet rouge, orné d'une cocarde tricolore; près de lui M. Acloque, chef de légion, & plusieurs officiers de la garde nationale; au bas étoit M. Lachenaye, aussi chef de légion; tout près, nous avons reconnu M. Vergniaux, député à l'assemblée nationale, & deux huissiers de l'assemblée nationale, dont l'un tenoit une sonnette: autour étoient quelques gardes nationaux armés, qui défendoient l'approche du Roi. MM. Patris, Vigner & Champion, nos collégues, étoient à la même place en écharpe. Le Maire assura le Roi qu'il n'y avoit rien à craindre pour sa personne; que le peuple vouloit la respecter, & qu'il en répondoit. Ensuite le Maire voulut parler au peuple. On fut obligé de le lever sur les épaules de plusieurs citoyens qui étoient près de lui, & nous-même lui prêtâmes ce secours, malgré qu'en le faisant nous-nous sentissions percé dans un doigt de la main droite par l'épée nue d'un officier qui l'élevoit aussi avec nous, & que les efforts que nous fissions pour l'enlever augmentassent la blessure. Le Maire s'adressa au peuple, l'engagea à se retirer; lui représenta que sa présence pouvoit inspirer des idées fâcheuses pour lui, & faire calomnier ses intentions. Le peuple ne se retiroit point; nous demandâmes qu'on apportât un fauteuil, pour faire monter dessus le Maire; nous y montâmes avec lui, & prîmes des mains de l'huissier, la sonnette pour obtenir le silence. Quelques citoyens ayant dit qu'ils demandoient le rappel des ministres, & la rétractation du *veto* sur les deux derniers décrets, le Maire observa avec fermeté, que ces demandes étoient inconvenantes dans la situation présente; que ce seroit donner lieu de croire que le Roi

n'étoit pas libre ; & que, d'ailleurs, le Roi ne voyoit ici que le vœu d'une portion des habitans de Paris, mais qu'il falloit espérer que lorsque les François des quatre-vingt-deux autres départemens auroient exprimé leur vœu, le Roi se rendroit aux désirs de la nation entière ; & il continua à engager le peuple, au nom de la loi, à se retirer. Nous remarquâmes que du côté du grand escalier on entroit en foule, & que personne ne sortoit du côté opposé. Nous demandâmes aux personnes qui étoient à côté du Roi, si on n'avoit pas ordonné d'ouvrir les issues du côté du petit escalier, & nous fîmes observer que tant qu'on ne donneroit pas cet ordre, il n'y avoit aucun moyen de faire évacuer ces appartemens. Nous entendîmes bien dans la salle des cris qui demandoient une réponse au Roi ; d'autres qui disoient qu'on ne lui avoit rien demandé encore ; d'autres qui crioient à bas les *veto*, rappellez les ministres patriotes. Au milieu de tout cela nous ne vîmes aucuns caractères de menaces, mais bien une fermeté absolue, & une opiniâtreté dans beaucoup à ne pas quitter la place, sans avoir eu une réponse. Nous-nous déterminâmes à détacher notre écharpe, à nous mettre auprès de la porte par où il falloit sortir ; & profitant d'un peu de silence, nous criâmes, en levant dessus notre tête notre écharpe : « Citoyens, » voici le signe de la loi ; en son nom, nous vous in- » vitons à vous retirer, & à nous suivre ». C'est ainsi que, pendant une demi-heure, traversant la foule, (& nous avons pour témoins, M. Leroux, électeur de la section des Enfans-rouges, deux suisses de la chambre, un des huissiers de l'assemblée nationale) nous sommes

venus à bout sans peine, malgré la résistance de quelques individus qui étoient enfin entraînés par les autres, à faire filer entre deux haies de gardes nationales, que nous étions venus à bout de rassembler peu à peu, en leur faisant faire place avec notre écharpe. Nous avons pris la précaution de placer quelques grenadiers à la porte du côté de la salle des gardes; & au nom de la loi, nous avons arrêté les citoyens qui étoient dans cette pièce, en leur ordonnant de respecter la consigne que nous leur donnions, de ne laisser entrer personne : deux de nos collégues nous aidèrent à ce travail pénible. Notre intention, approuvée par le Maire, étoit d'employer ce moyen pour dégager le Roi, & le faire passer dans ses petits appartemens. Mais une députation de l'assemblée nationale étant entrée, une foule de citoyens la suivit; les barrières furent rompues, & la pièce se remplit de nouveau. Cependant le defilé étant commencé, nous eûmes soin de l'entretenir; & secondés par quelques officiers & soldats de la garde nationale, nous parvînmes à faire écouler peu à peu, à rapprocher les gardes du Roi, à faire évacuer ceux des citoyens qui approchoient le plus du Roi; enfin à former autour de lui un cercle vuide. Nous avons eu pour témoin, le ministre de la guerre qui ne nous a presque pas perdu de vue; & pour nous seconder, deux officiers de paix, les sieurs Dorival & Dossonville qui, avec leur Bâton blanc, invitoient les citoyens au nom de la loi, à nous suivre. Le Roi parvint à l'aide de cet espace, & au nom de l'assemblée nationale, invoqué par les députés, à se retirer dans ses appartemens. Une foule de citoyens trouvant encore le passage ouvert dans

la pièce qui fait l'œil de bœuf, & les gardes qui étoient à la porte ayant suivi le Roi, nous vîmes l'instant où cette pièce alloit encore se remplir. Alors nous éprouvâmes avec joie combien peu leurs intentions étoient dangereuses ; car, SEULS nous nous précipitâmes au devant d'eux ; nous les arrêtâmes en leur présentant notre écharpe, & prononçant les mots, *Obéissance à la loi.* Le flot s'arrêta : nous fîmes fermer les portes sans difficulté, y plaçâmes des gardes, & nous nous rendîmes à celles de l'appartement où s'étoit retiré le Roi. Elle étoit gardée par beaucoup de citoyens en uniforme, sans officiers. Autour étoient des personnes se disant députés de l'assemblée nationale, quelques chevaliers de Saint-Louis ; nous les priâmes de se retirer tous dans un côté de la salle : ce qu'ils firent. Alors nous disposâmes en deux haies le peu de soldats que nous avions, en présence du maréchal de Mouchy qui vouloit entrer chez le Roi, & qui nous dit en nous serrant la main, que nous avions eu bien de la peine. Nous appelâmes un huissier de l'assemblée nationale, & nous prévînmes les députés que nul n'entreroit chez le Roi sans avoir montré sa carte : nous fîmes par ce moyen entrer la députation un à un. Pendant ce temps arriva un assez grand nombre de grenadiers par la porte de la salle de l'œil de bœuf, avec le commandant-général que nous n'avions pas encore vu dans aucun autre endroit : nous le chargeâmes de faire disposer une haie d'une porte à l'autre, & de laisser ainsi écouler les citoyens par le grand sallon. Aussi-tôt nous nous portâmes au bas de l'escalier, & le trouvant plein de monde, ainsi que le vestibule, nous allâmes dans la cour des Suisses demander

à un commandant de bataillon une compagnie de grenadiers; il nous dit qu'il alloit nous accompagner & faire ce que nous lui dirions. Nous le conduisîmes dans le vestibule au bas de l'escalier, & là ayant déployé une partie de sa compagnie à l'entrée, elle fut interrompue.

Nous appellâmes un officier à qui nous dîmes de faire placer dans le haut un rang de fusilliers, pour empêcher d'entrer dans les salles. De cette manière, on évacuoit ces salles, on n'entroit plus, & nous fîmes descendre les citoyens qui rempliſſoient l'escalier. Nous vîmes arriver une députation du directoire du département, qui demandoit à voir le Roi, & qui entra, précédée d'un huissier. Nous descendions alors; il ne s'agissoit plus que de vuider les cours; nous rejoignîmes le Maire, & lui proposâmes de fermer la grille qui donne sur le jardin, afin de venir à bout plus facilement des cours; le jardin étant immense & ayant beaucoup d'issues, nous étions moins inquiets de la sortie des citoyens. Nous trouvâmes à la grille, des grenadiers, nos anciens camarades du bataillon de S.-Jacques-l'Hôpital, qui nous promirent de nous seconder; nous parvînmes à les placer de front derrière nous peu-à-peu environ dix à douze, & là haranguant le peuple, que nous avions encore arrêté avec notre écharpe, & les mots, *Obéissance à la loi*, nous leur dîmes que nous avions besoin, pour faire sortir des cours, de fermer cette grille, & que nous les engagions à se retirer tranquillement. Nous obtînmes encore sans résistance la fermeture de cette grille; alors nous plaçâmes au-dedans plusieurs volontaires, & nous y trouvâmes deux de nos collégues qui se chargèrent de faire vuider le vestibule. Nous remontâmes dans

les appartemens, où nous avions donné ordre que personne n'entrât chez le Roi, jusqu'à ce qu'il n'y eût plus un seul étranger dans les appartemens. Nous trouvâmes alors tous les postes repris par la garde nationale. Le Maire vint nous y retrouver, & nous descendîmes dans les cours, où nous fîmes encore tous nos efforts pour faire retirer les citoyens, à quoi ils se prêtèrent avec facilité & sans résistance.

*Signé*, SERGENT.

*Certifié conforme à la minute déposée au Secrétariat de la Municipalité.*

ROYER, secrétaire-greffier-adjoint.

# PROCÈS-VERBAL

## *Dreſſé le 20 Juin 1792, par M. BOUCHER-RENÉ, Officier Municipal.*

Réimprimé par ordre du Corps Municipal.

L'AN mil ſept-cent quatre-vingt-douze, le quatriéme de la liberté, le mercredi 20 Juin, à environ onze heures du matin, en exécution d'un arrêté qui venoit d'être rendu par le corps municipal, ordonnant, au commandant-général en tour de la garde-nationale de Paris, de faire ranger dans les bataillons, ſous les drapeaux & ſous les ordres des commandans & officiers les citoyens de toutes armes & de tous uniformes qui devoient compoſer la marche & la fête annoncée; & comme, à défaut de temps pour multiplier les expéditions de cet arrêté, & pour le faire connoître aux différens chefs de toute la garde de Paris, il falloit que les divers membres de la municipalité ſe tranſportaſſent au principal rendez-vous, & ſingulièrement aux environs de l'aſſemblée-nationale & au château, pour atteſter les ordres de la municipalité;

Je ſouſſigné Antoine-René Boucher-René, officier-municipal, accompagné de MM. Boucher-S.-Sauveur & Mouchet mes collégues, me ſuis tranſporté aux Tuileries par le paſſage des Feuillans. A notre arrivée, nous apprîmes que les citoyens des fauxbourgs S.-Antoine & S.-Marcel commençoient à défiler dans la ſalle de l'aſſemblée-nationale, où ils entroient par la porte des Feuil-

lans. Comme nous étions sur la terrasse de ce nom, nous entendîmes un grand tumulte à cette porte alors fermée, causé par la foule du monde qui se précipitoit vers cette entrée, & qui frappoit pour se faire ouvrir. A l'instant nous nous revêtîmes de l'écharpe ; &, par la petite ouverture grillée de cette porte nous étant fait connoître, nous invitâmes le public à prendre patience, jusqu'à ce que nous eussions été chercher, & que nous eussions apporté la levée de la consigne qui avoit condamné cette entrée.

Nous courûmes au château pour trouver l'officier & le commandant chargé de cette consigne : arrivés juqu'à la seconde pièce des appartemens, nous fûmes invités à entrer plus avant ; & enfin le Roi lui-même nous fit appeller. Nous lui exposâmes, en présence de la Reine & de toute la cour, l'engorgement qui se formoit au passage des Feuillans. « Dans vos appartemens, Sire, & dans votre jardin tant qu'il n'est pas ouvert, la municipalité ne peut requérir pas même la garde-nationale ; la levée de la consigne ne peut venir que de votre propre bouche. = Qu'est-ce que c'est que ce rassemblement ? dit le Roi. — Nous lui en exposâmes l'objet, tel que plusieurs pétitionnaires des fauxbourgs l'avoient communiqué samedi dernier au conseil-général de la commune ; & qu'on devoit présenter au Roi une pétition, mais par vingt députés des fauxbourgs & sans armes. = Vraiment cela ne peut pas être autrement ; la loi y est conforme. — Notre mission, à l'instant la plus pressée, est la levée de la consigne qui ferme la porte des Feuillans ; c'est un passage si étroit qu'il pourroit périr du monde dans une foule si épaisse : votre humanité nous

diſpenſera des délais qu'exigeroit une plus longue recherche du commandant ou de l'officier abſent. = Je vous donne la levée de la conſigne ; allez vous-même porter mes ordres aux factionnaires, qui feront défiler le long de la terraſſe des Feuillans & ſortir par la porte du manége ». Comme nous y accourions, accompagnés d'un des commenſaux témoin de l'ordre du Roi, nous apprimes qu'en notre abſence la porte étoit forcée ; & nous vimes effectivement défiler, vers le château, nombre de citoyens de toutes armes & de tout uniforme avec des femmes & des ouvriers.

A travers le veſtibule du château, nous pénétrâmes dans la cour royale dont la grande porte étoit fermée, n'y ayant que le guichet d'ouvert. Nous nous tranſportâmes ſur le ſeuil du guichet, où nous haranguâmes la foule. « Vous ne devez pas entrer en armes chez le Roi ; la cour du château eſt déjà l'intérieur de ſon logement : il y a une heure qu'il nous a dit qu'il attendoit votre pétition, mais dans les formes que preſcrit la loi : où ſont vos vingt députés ſans armes ? qu'ils approchent & qu'ils entrent ſeuls ». Les citoyens qui nous environnoient entroient parfaitement dans nos raiſons : mais la maſſe du monde, qui du carrouſel preſſoit contr'eux & nous, les diſſippe, me ſépare de mes collégues & me repouſſe au-dedans de la cour. Auſſi-tôt le guichet même eſt fermé ; on frappe à coups redoublés ; toute la porte en eſt ébranlée. Quelques volontaires à moi inconnus me demandent ce qu'il faut faire ; je leur réponds « vous ſavez mieux que moi que l'officier civil ne peut pas immédiatement donner des ordres aux ſimples ſoldats : conſul-

tez vos officiers à qui le commandant a dû communiquer l'arrêté ou les ordres de la municipalité, dont je ne suis qu'un simple membre ». Mais au même instant, comme la grande porte alloit être enfoncée, un canonier levoit la herse, bascule ou traverse de fer qui assujetissoit ensemble les deux grands battans. Je ne l'ai vu que par le dos, & n'ai reconnu que de ce côté-là son uniforme. La grande porte ouvre; c'étoit une vanne qui retenoit des flots; soudain la cour est inondée de gens armés de toute manière. Je suis entraîné par la foule, sans pouvoir me faire entendre. Avec elle rouloit un canon qui sans difficulté franchit les marches des divers perrons du vestibule.

Je monte aux appartemens; j'y trouve arrivé plus vîte que moi la piéce d'artillerie, dans la salle des cent-suisses. J'en témoigne mon indignation à ceux qui m'environnent. La plûpart préviennent mes reproches & blâment cette violence. « Citoyens mes amis, leur dis-je, puisque » vous êtes affectés comme moi qui seul ne puis me » reproduire par tout, multipliez-moi; & répétez à tous » ceux que vous rencontrerez ce que je viens de vous » répéter, que votre violence annulle même la pétition » qu'on veut présenter au Roi »: ils me promirent tout ce que j'exigeois & l'exécutèrent. Bientôt le canon fut retourné vers la sortie: comme le tambour de la porte mal enfilée retardoit au passage, quelques sapeurs avec leurs haches coupent & abattent la menuiserie de ce tambour de porte; & la piéce de canon en un instant est redescendue.

Je me transporte sur le pallier de l'escalier; je m'arrête successivement au milieu des deux rampes; je descends

sous le vestibule ; je passe alternativement de la terrasse du château à la cour, de la cour à la terrasse : partout là j'engage le monde à ne pas aller plus avant ; & que des appartemens n'avoient jamais été construits propres à recevoir des milliers de personnes ; qu'on y étoufferoit ; que dans une si horrible presse les têtes s'échaufferoient ; qu'il en naîtroit des désordres affreux ; que mille accidens forcés seroient pris ensuite pour des crimes, dont l'imputation seroit flétrissante pour la multitude même. Mon écharpe donnoit de telles couleurs à mes discours, qu'on répondoit de divers côtés « avec ce signe, mon Muni-» cipal, nous vous aimons mieux que le Roi » ; « c'est, » répondois-je, que je suis votre créature ; aimez donc » d'avantage le Roi qui, étant dans la constitution, est » bien plus encore l'ouvrage du peuple ». J'ose assûrer qu'avec cette conduite, en obtenant au premier quart-d'heure une stagnation presqu'universelle des flots du peuple, j'ai prévenu beaucoup de malheurs, dont il ne vouloit pas même être dans le cas de s'excuser, sur aucun prétexte ni d'empressement forcé ni de curiosité innocente.

Le reste de ma journée, jusqu'à neuf heures & demie du soir, qu'à la tête d'une patrouille de cinquante volontaires, j'engageai, avec douceur & par voie de persuasion, tous les groupes de monde à se retirer du jardin, n'offre pour moi en particulier aucun événement mémorable, ni aucune mesure qui suppose quelque trouble digne d'être ici relaté.

En foi de quoi j'ai dressé & signé le présent, pour servir & valoir ce que de raison. Signé, BOUCHER-RENÉ.

*Certifié conforme à la Minute déposée au Secrétariat de la Municipalité.* ROYER, Secrétaire-greffier-adjoint.

# PROCÈS-VERBAL

## *Dressé par M. Borie, officier municipal, Sur les événemens du 20 Juin 1792.*

Réimprimé par ordre du Corps Municipal.

Je soussigné, officier municipal, déclare que des pétitionnaires se sont présentés, le samedi 16 juin, au conseil-général de la commune, pour demander, au nom des fauxbourgs S.-Marcel & S.-Antoine, la permission de se présenter, avec leurs armes & leurs habits de 1789, à l'assemblée nationale pour y faire une pétition, & ensuite chez le roi pour lui présenter une adresse; que le conseil-général, sur ma demande, a passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que la loi défend de tels rassemblemens, & a ordonné l'envoi de cet arrêté au directoire du département, au corps municipal & au département de police; que les pétitionnaires ont annoncé hautement, après l'arrêté pris, qu'ils s'y rendroient toujours avec leurs armes & leurs habits de 1789; que le corps municipal s'étant assemblé le lundi; M. le maire, ni aucun des administrateurs de police, n'ont instruit les officiers municipaux de la situation de la ville, & des mesures qu'ils jugeoient convenable de prendre pour prévenir tout desordre; que je n'ai reçu le mardi aucune lettre de convocation pour me rendre à la maison commune; qu'une lettre m'a été apportée le mercredi à neuf heures & demie par une ordonnance de la mairie, par laquelle on

me

me mandoit de me rendre sur-le-champ à l'hôtel-de-ville; que m'étant empressé de voler à mon poste, je suis arrivé au moment où l'on mettoit aux voix l'arrêté qui a été pris ce jour par le corps municipal; que la séance a été levée sur-le-champ; que M. le maire s'est retiré aussi-tôt; que je n'ai pu m'empêcher de témoigner mon mécontentement de voir la loi ainsi violée, par l'arrêté qui venoit d'être pris; qu'il m'a été répondu par M. Mouchet, officier municipal, que les circonstances ne permettoient pas d'agir autrement; qu'étant resté à la maison commune jusqu'après une heure après midi, je suis sorti avec M. Jean-Jacques Leroux pour me rendre aux Tuileries; que nous avons rencontré sur le chemin M. Champion qui s'est joint à nous; qu'étant arrivés ensemble aux Tuileries, nous nous sommes avancés sur la terrasse en face du château, qui étoit occupée par plusieurs bataillons de la garde nationale; qu'ayant aperçu MM. Boucher S.-Sauveur, Boucher-René & Mouchet, officiers municipaux, revêtus de leurs écharpes, & leur ayant demandé comme ils se trouvoient là, ils nous ont répondu qu'ils y avoient été envoyés par le corps municipal; ce qui nous a paru contraire à la vérité, attendu que le corps municipal ne s'étoit pas rassemblé; que nous sommes restés sur cette terrasse jusqu'à trois heures trois quarts; que pendant tout ce tems la tranquillité a règné; que les citoyens composant le rassemblement armé defiloient paisiblement; que la garde nationale se flattoit que tout se passeroit tranquillement, & que l'asyle du roi ne seroit pas violé, que nous étant retirés à cette époque, nous sommes revenus, MM. Champion,

Leroux & moi, au château des Thuileries à cinq heures & demie; qu'ayant apperçu une porte du château ouverte, donnant ſur le jardin, nous ſommes entrés, & avons appris que les poſtes de la garde nationale de ſervice au château avoient été forcés, & que les citoyens compoſant ce raſſemblement s'étoient introduits dans les appartemens, qu'un canon même avoit été conduit dans la ſalle dite des gardes; que je me ſuis alors rendu tant dans l'intérieur que dans les cours pour engager les citoyens à ſe retirer; que mes exhortations quoiqu'écoutées avec tranquillité, n'ont produit aucun effet; que la foule a enfin commencé à ſe retirer ſur les huit heures, & qu'à neuf heures la garde nationale y étoit ſeule; que nous nous ſommes alors rendus, le ſieur Jean-Jacques Leroux & moi, à la maiſon commune où nous n'avons trouvé aucun officier municipal; qu'y étant reſtés pendant une demi-heure, nous ſommes allés à la mairie, où nous n'avons également rencontré ni M. le maire, ni aucun officier municipal; qu'étonnés de ne voir aucun point de ralliement, & de trouver la maiſon commune dénuée de ſes magiſtrats dans une criſe auſſi violente, nous n'avons pu nous empêcher de nous témoigner nos doutes & nos inquiétudes ſur les événemens de ce jour; que je me ſuis retiré chez moi à onze heures du ſoir.

FAIT à Paris, ce vendredi 22 juin 1792.

*Signé*, P. BORIE.

*Certifié conforme à la minute dépoſée au ſecrétariat de la municipalité.*

ROYER, ſecrétaire-greffier-adjoint.

# PROCÈS-VERBAL

## *Dressé par M. Hû, Officier Municipal, sur les Evénemens du 20 Juin 1792.*

Réimprimé par ordre du Corps Municipal.

Ledit jour à sept heures du matin, je reçus une lettre de M. le Maire, par laquelle j'étois invité à me rendre à pareille heure à la mairie. Je m'y rendis sur le champ, où étant arrivé, j'y trouvai plusieurs de mes collègues à qui je demandai le sujet de notre réunion; on me répondit que c'étoit la démarche que devoient faire à l'assemblée nationale & chez le roi, les citoyens des fauxbourgs S.-Antoine & S.-Marcel. M. le Maire qui survint un moment après, nous fit part de toutes les mesures qu'il avoit prises, conjointement avec MM. les administrateurs du département de police; il nous témoigna ses inquiétudes sur un arrêté du directoire du département, qu'il avoit reçu; il nous dit que dans la situation où en étoient les choses, il craignoit que si l'on opposoit la force, on s'exposeroit indubitablement à la guerre civile; d'ailleurs, qu'il avoit des renseignemens à tout moment que tout se passoit dans l'ordre; qu'il n'y avoit dans ce rassemblement qu'une seule chose qu'il improuvoit, qui étoit l'opiniâtreté de ces citoyens à se présenter en armes à l'assemblée nationale & chez le roi. M. le commandant général survint, qui nous dit aussi qu'ils vouloient y aller en armes. Alors M. le Maire nous adressant la parole nous dit; « Messieurs,

» nous n'avons pas un inſtant à perdre ; déjà MM. Panis » & Sergent ſont dans le fauxbourg S.-Antoine, pour » rappeller aux citoyens la loi ; M. Perron eſt dans celui » de S.-Marceau ; je prie quelques-uns de vous, Meſſieurs, » de vous y rendre, à l'effet de rappeller les citoyens à » leurs devoirs ; je vais ( continua M. le Maire ) convo- » quer le corps municipal ». Trois ou quatre de mes collègues ſe rendirent dans les fauxbourgs ; je me rendis à la maiſon commune, où je reſtai juſqu'à midi environ ; alors je me tranſportai rue S.-Antoine, où étant, je vis défiler paiſiblement tous les citoyens armés. J'allai auſſitôt en rendre compte à M. le Maire, qui étoit reſté à la maiſon commune, avec quelques-uns de mes collègues ; je reſtai à la maiſon commune une demi-heure, après lequel tems M. le Maire nous dit : je vais reſter ici avec quelques-uns de ces meſſieurs ; s'adreſſant alors à nous, il nous dit : vous, meſſieurs, je vous prie de vous rendre vers l'aſſemblée nationale & le château des tuileries, à l'effet de voir ſi tout ſe paſſe dans l'ordre. MM. Lefevre, Therrein, Patris & moi nous rendîmes au lieu qui nous étoit déſigné ; arrivés à la porte royale, nous demandâmes à entrer, en déclarant au factionnaire que nous étions officiers municipaux, & en lui montrant nos écharpes ; il nous dit que la conſigne étoit de ne laiſſer entrer qui que ce ſoit ; cette conſigne nous parut d'autant plus étrange, en ce que nous ne nous préſentions au château que ſur l'invitation qui avoit été faite à M. le Maire, par le miniſtre de l'intérieur, de prier quelques officiers municipaux de s'y rendre. M. Acloque ſurvint, qui nous fit entrer dans la cour, du côté du carrouzel, où nous

trouvâmes un grouppe d'officiers, avec qui nous conférâmes un inſtant ; enſuite nous nous retirâmes un moment à l'écart, pour nous conſulter ſur la manière de ſurveiller la plus utile à l'ordre public. Nous convinmes de nous diviſer, à l'effet d'avoir une connoiſſance exacte de tout ce qui ſe paſſoit.

Au moment où nous nous ſéparions, nous rencontrâmes MM. Boucher-Sauveur & Boucher-René, à qui nous demandâmes comment les choſes ſe paſſoient ; ils nous répondirent que tout ſe paſſoit dans le plus grand ordre. Nous vîmes M. le commandant général qui nous dit la même choſe ; alors nous nous ſéparâmes. M. Patris & moi paſſèrent ſur la terraſſe des tuileries, où nous vîmes les citoyens du fauxbourg défiler paiſiblement devant la garde nationale qui étoit placée tout le long de la terraſſe. Me promenant avec M. Beauvais, grenadier dans la garde nationale, j'apperçus MM. Borie, Champion & J.-J. le Roux, qui n'étoient point revêtus de leurs écharpes. Ils me demandèrent ſi les officiers municipaux avoient un lieu de ralliement, pour ſe concerter enſemble au cas de déſordre. Je leur répondis que non ; mais que je trouvois leur propoſition ſi ſage que j'allois faire en ſorte de rejoindre à l'inſtant mes autres collègues, pour leur en faire part. Je ne trouvai que M. Patris, qui étoit occupé à faire rendre à un marchand forain des bandes tricolores ſur leſquelles étoit écrit *Conſtitution*. Voyant que tous les citoyens armés traverſoient paiſiblement les tuileries, & qu'il n'y avoit pas la moindre apparence de déſordre, je retournois à la maiſon commune pour en rendre compte ; lorſque traverſant la cour, un officier de la garde

nationale me pria de me transporter sur le champ au guichet du louvre où l'on craignoit du trouble. M. Patris que je trouvai s'y rendit avec moi, où étant, l'officier de garde nous declara que l'on vouloit forcer la consigne..... Je vis effectivement quelques citoyens non armés qui vouloient passer par le carrouzel. Je demandai quelle étoit la consigne ; l'officier me répondit que la consigne étoit de ne laisser entrer que les citoyens armés ; je repondis qu'il falloit tenir à la consigne. Je m'avancai vers les citoyens non armés ; je leur représentai qu'une consigne étoit une chose sacrée, & qu'on devoit la respecter.

Tandis que M. Patris & moi invitions nos concitoyens au calme & à la tranquillité, les citoyens armés parurent & passèrent ; ceux non armés vouloient également entrer, & malgré la fermeté des gardes nationaux qui se trouvoient à ce poste, rien ne put empêcher le torrent. Devenu inutile en cet endroit, je me portai dans divers lieux du Carouzel ; parvenu à l'endroit où étoit la gendarmerie à cheval, j'apperçus beaucoup de cavaliers, leurs chapeaux élevés sur la pointe de leurs sabres & criant *vive la Nation*; tout en ce moment avoit l'air d'une confraternité désespérante pour les ennemis de la patrie. Craignant que dans la foule des citoyens, il ne s'en soit glissé quelques-uns de suspects, je me rendis avec eux au château ; arrivé dans le troisiéme salon, j'apperçus un particulier qui étoit tenu au collet par cinq ou six autres particuliers, qui, disoient-ils, alloient le sortir du château & le pendre ; je leur demandai quel crime il avoit commis ; on me dit qu'il avoit tenu des propos contre la Nation, & qu'il avoit crié *vive le Roi*. Malgré la foule immense & les dangers, je portai la parole & m'a-

dreſſant à ceux qui paroiſſoient les plus échauffés, je leur dis : « ſi vous êtes citoyens, vous devez reſpecter les Loix; » je déclare que je mets ce particulier ſous ma ſauve-» garde, & que vous me foulerez ſous vos pieds avant » que de porter atteinte à ſa perſonne ». Je le ſaiſis auſſitôt par le poignet, & vingt citoyens au moins, dont la plûpart n'avoient preſque pas de vêtemens, s'élancèrent vers ce malheureux & me dirent : « M. l'officier municipal » ſoyez tranquille; nous répondons de votre perſonne & » de celle du citoyen que vous avez mis ſous la ſauve-» garde de la Loi ». Un ſergent de la garde nationale ſe comporta dans cette circonſtance avec un courage vraiment héroïque; après bien de la fatigue, nous parvînmes avec le détenu, au poſte appellé *le poſte d'honneur*, où ſe préſenta M..... commiſſaire de police de la ſection des Gobelins, qui m'offrit ſon miniſtère; ce que j'acceptai : il dreſſa ſon procès-verbal, & n'ayant trouvé aucune preuve légale contre le particulier arrêté, je lui déclarai qu'il étoit libre, qu'il pouvoit ſortir du poſte; mais que je croyois prudent qu'il n'en ſortît que lorſque la foule ſeroit diſſipée; ce citoyen me témoigna ſa reconnoiſſance du ſervice important que je venois de lui rendre. Je me retirai avec les citoyens infortunés, mais eſtimables, qui m'avoient aidé à ſauver les jours de leur concitoyen.

Au moment de rentrer au château, un officier du poſte me pria d'y retourner. Des citoyens venoient d'y conduire un jeune homme accuſé d'avoir volé..... M. le commiſſaire de police de la ſection des Gobelins, qui ſe trouvoit encore avec moi, dit à l'officier de garde que cette affaire regardoit le commiſſaire de police de

la ſection où s'étoit commis le délit, & invita l'officier à faire conduire le particulier chez lui. Nous ſortîmes; & M. le commiſſaire de police me quitta. . . . Je me trouvois encore au moment de rentrer au château, lorſque, pour une troiſième fois, on me pria de paſſer au poſte d'honneur; je m'y rendis. Un citoyen étoit détenu, dit-on, parce qu'il avoit tiré le couteau ſur un garde-national. Je demandai où étoit le plaignant; on me dit qu'il étoit diſparu; je demandai où étoient les témoins qui dépoſoient de ce fait; & ne trouvant ni témoins, ni plaignant, je dis au citoyen détenu, qui étoit un élève en chirurgie : « Monſieur, vous êtes-vous porté à quel-» ques excès envers la garde nationale? » Il me répondit que non : qu'il avoit, à la vérité, tiré de ſa poche un petit couteau, qu'il me montra; que bien loin d'en faire uſage contre un garde national, il attachoit ledit couteau au bout de ſa badine, parce qu'on lui avoit refuſé d'entrer, en diſant qu'il n'étoit pas armé. Perſonne ne dépoſant contre lui, je lui dis qu'il pouvoit ſe retirer. Je ne connois pas les officiers qui commandoient ce poſte; mais il eſt de mon devoir de conſigner, dans mon rapport, qu'ils ſe ſont comportés avec tant de prudence & d'humanité, qu'ils méritent les plus grands égards.....

Retournant encore au château, j'apperçus M. le Maire qui deſcendoit de ſa voiture; je montai avec lui dans les appartemens; je rencontrai ſur les eſcaliers MM. Borie & J.-J. Leroux, revêtus de leurs écharpes. M. le Maire prononça, à diverſes repriſes, des diſcours pleins de ſageſſe & de prudence; diſcours qui firent les plus grands effets. Parvenu dans le ſallon où étoit le Roi, je le vis,

comme

comme mes collègues, le bonnet rouge sur la tête, tenant deux citoyens sous les bras, ayant près de lui M. Acloque. La presse étoit telle, qu'un député de l'assemblée nationale craignit plusieurs fois de perdre la vie. M. le Maire porta encore la parole dans ce sallon: M. Sergent parla aussi; mais rien n'étoit plus difficile à obtenir que le calme, parce que beaucoup de citoyens parloient tous à la fois. L'un demandoit le rappel des ministres patriotes, l'autre que le Roi levât ses *veto* sur les décrets des prêtres, &c. Pendant une heure, au moins, que j'ai été là, je n'ai vu faire au Roi aucune menace; mais la foule étoit telle, & l'engorgement étoit si considérable, que l'homme le plus robuste n'auroit pu y tenir long-temps.

Dans cet état, je m'adressai au Roi, & je lui dis que je ne voyois qu'un seul moyen d'évacuer le sallon, c'étoit de passer dans une autre pièce. Le Roi me répondit qu'il étoit disposé à rester là.... Plusieurs députés qui étoient près de moi, m'engagèrent à demander de nouveau au Roi qu'il voulût bien passer dans un autre sallon; il me répondit encore qu'il étoit bien là, & qu'il vouloit y rester.... Alors je lui demandai si toutes les portes étoient ouvertes, & si le passage étoit libre? Il me répondit que oui. Sur-le-champ, je me rendis près la porte du sallon, & y invitai mes concitoyens à défiler; ce que plusieurs firent.... Comme je me trouvois épuisé de fatigue, je passai un instant dans le sallon où étoit la Reine & le Prince-Royal: là je me remis un peu de ma fatigue; je ne restai pas long-temps tranquille; quelqu'un me pria de descendre, à l'effet de voir si la foule étoit toujours

conſidérable. Je deſcendis; & la conſigne qui avoit été donnée de ne plus laiſſer monter perſonne, avoit encore été forcée par la multitude...

M. le Maire vint encore au haut de l'eſcalier, inviter tous les citoyens à ſe retirer paiſiblement. Il étoit alors ſept heures de relevée, & je n'avois pas trouvé l'inſtant de boire un verre d'eau, lorſque, croyant aller prendre quelque aliment, on me pria de reſter quelque temps à la porte du premier ſallon; ce que je fis. Je ne fus pas long-temps tranquille. Quelques citoyens échauffés ſe repréſentèrent, & me demandèrent quelle réponſe avoit faite le Roi, & s'il avoit ſanctionné les deux décrets contre les prêtres & ſur le camp de 20,000 hommes? Je leur obſervai qu'une pareille ſanction ſeroit nulle, & que tous les bons citoyens ne devoient jamais rien exiger par la force; ils ſe retirèrent; & j'allai un inſtant dans un café, au carrouſel, où je pris, avec un garde national, quelques rafraîchiſſemens.

Décidé à ne pas me retirer que tout ne ſoit rentré dans l'ordre, je retournai au château, où je vis encore M. le Maire, MM. Boucher-René & Champion. . . . M. le Maire invita M. Champion & moi, de nous rendre aux tuileries avec un détachement de gardes nationaux, pour inviter nos concitoyens à rentrer chez eux. M. Champion ne jugea pas à propos de m'accompagner; je retournai où j'avois vu M. Boucher-René, & quoi qu'il dût être alors plus fatigué que M. Champion, je ne reçus pas de ſa part le même refus. Il m'accompagna. Nous nous rendîmes ſur la terraſſe du château, où nous trouvâmes une compagnie de grenadiers & de chaſſeurs.

Avant de nous mettre en marche pour les tuileries, nous reçûmes (pour prix, ſans doute, de nos travaux) quelques ſarcaſmes. Ces propos rouloient principalement ſur M. le Maire. Un grenadier que je connois, & ſur la figure duquel je n'ai remarqué que quelques poils folets, me dit que moi-même j'étois chef de faction; un officier des chaſſeurs, qui ſe dit être le frère de M. Leſguilliers, officier municipal, dit qu'il connoiſſoit M. Petion auſſi bien que moi, & d'autres propos que j'ai laiſſé tomber, & que perſonne, ſans doute, n'a ramaſſés. Comme notre miſſion étoit d'agir & non de pérorer, nous partîmes pour les tuileries, où M. Boucher-René & moi, accompagnés des gardes nationaux, invitâmes nos concitoyens à ſe retirer, ce que tous firent, ſans que nous euſſions eſſuyé le plus petit déſagrément. A dix heures & demie au ſoir, après avoir fait fermer toutes les portes, je rentrai au château où je trouvai pluſieurs membres du directoire du département, qui me demandèrent ſi tout étoit tranquille, & qui m'invitèrent à me rendre avec eux au lieu de leur ſéance; ce que je fis. M. Larochefoucault me demanda ſi le corps municipal étoit permanent; je lui répondis que j'avois été tellement occupé au château toute la journée, que j'ignorois ſi le corps municipal s'étoit ou non déclaré permanent. Je quittai le directoire à onze heures du ſoir, & retournai chez moi.

*Signé*, Hû.

*Certifié conforme à la minute dépoſée au ſecrétariat de la municipalité.*

ROYER, ſecrétaire-greffier-adjoint.

# PROCÈS-VERBAL

## *Dressé par M. Champion, Officier Municipal, sur les Evénemens du 20 Juin 1792.*

Réimprimé par ordre du Corps Municipal.

Je soussigné, Anne-Clément-Félix Champion, l'un des officiers municipaux de la ville de Paris, administrateur au département des Travaux Publics, déclare, sur les faits de la journée du mercredi 20 de ce mois, ceux qui suivent, comme étant à ma connoissance personnelle.

Informé, ainsi que tout le public, des menaces d'un rassemblement armé non requis, pour le mercredi 20 Juin; j'étois rassûré par l'arrêté du conseil général de la commune du 16, & par celui du directoire du Département qui l'avoit approuvé & adopté. Je ne doutois pas que M. le Maire & les administrateurs de la Police, conjointement avec le procureur de la Commune, n'eussent concerté & pris des mesures pour assûrer le respect dû à la loi & l'exécution des arrêtés des corps constitués.

Je savois que tant dans la Municipalité provisoire que dans la Municipalité définitive, toutes les fois que la tranquillité publique avoit été menacée par des événemens extraordinaires, le corps Municipal avoit été convoqué sur le-champ. Nul avis d'une convocation ne m'étoit parvenu dans la matinée de mercredi 20 Juin, c'étoit un motif de sécurité de plus.

Sur les dix à onze heures, j'entends battre un rappel;

je me fais informer des motifs de cette mesure; on me rapporte qu'il y a du mouvement dans la rue S.-Honoré; je me hâte d'aller vérifier par moi-même. Je suis bientôt dans la rue indiquée, que je parcours depuis la place Vendôme jusqu'à la rue des Frondeurs; je la vois remplie d'hommes armées de piques, de bâtons garnis de différens instrumens & de haches; & quelques gardes nationales étoient en tête avec des canons. J'entre dans les Tuileries; beaucoup de monde, les portes bien gardées par de forts détachemens de gardes nationales.

Je traverse par la grille la cour du Château que je trouve aussi défendue par de la garde nationale & des canons.

Muni de la connoissance de ces détails, je prends le chemin de la maison commune.

Je sortois du guichet de la rue S.-Thomas-du-Louvre. Je rencontre deux officiers municipaux, mes collègues, MM. J.-J. le Roux & Borie. Je les accoste, je leur raconte ce que j'ai vu; ils me disent qu'ils viennent de l'hôtel-de-ville où ils s'étoient rendus sur une lettre qu'ils avoient reçue entre neuf heures & demie & dix heures, pour une convocation du corps municipal. Ils m'ajoutent qu'ils entroient à dix heures & un quart ou dix heures & demie, & que déjà on étoit aux voix & que l'on décidoit que, pour la fête patriotique du jour, les citoyens de toutes armes & de tous uniformes étoient invités à se réunir sous les mêmes drapeaux, & qu'aussi-tôt la séance avoit été déclarée levée.

Je reviens sur mes pas avec eux; nous allons ensemble aux Tuileries.

MM. Boucher S.-Sauveur, Boucher-René & Mouchet,

officiers municipaux, y étoient revêtus de leurs écharpes; nous avions les nôtres dans la poche, prêts en nous en revêtir si les circonstances l'exigeoient.

Nous abordons ces Messieurs; nous leur demandons s'ils ont quelqu'avis particulier; M. Boucher-René nous répond que la Municipalité n'a point de droits dans les Tuileries ni dans le Château; mais que le Ministre a demandé que des officiers municipaux s'y rendissent, & que lui & ses collègues qui sont avec lui ont été envoyés.

Ils entrent dans le Château par la grille; nous restons sur la terrasse qui étoit garnie de deux lignes de garde nationale; deux autres officiers municipaux en écharpe paroissoient; c'étoient MM. Hû & Patris; ils nous abordent, nous nous entretenons de ce qui se passe; M. Patris nous dit qu'il étoit sur pied depuis quatre heures du matin; qu'il avoit été appellé par M. le Maire.

Il nous parut surprenant que quelques officiers Municipaux eussent été demandés de préférence à d'autres; qu'il y en eut qui eussent été prévenus à quatre heures du matin, quand d'autres ne l'avoient été qu'à dix & que quelques-uns, tel que moi, ne l'avoient point été du tout.

Cependant le rassemblement armé défiloit paisiblement dans les Tuileries; ceux qui le composoient entroient par la porte du côté de la cour qui précède le lieu des séances de l'assemblée nationale, & sortoient par celle du Pont-Royal.

MM. Borie, J.-J. le Roux & moi pensions qu'ils retournoient dans leurs foyers : tout paroissoit tranquille. Il étoit près de quatre heures; nous crûmes pouvoir aller dîner sans inquiétude. J'invitai mes deux collégues à venir

chez moi ; nous reſtâmes peu de temps à table & nous revinmes aux Tuileries, bien éloignés de nous douter que le raſſemblement du matin eut eu des ſuites.

En arrivant dans le jardin, nous ſommes frappés de voir une petite porte, près le Pavillon Marſan, ouverte, & les citoyens qui s'introduiſent par-là librement dans château.

Nous ſuivons le même chemin, & nous arrivons juſqu'aux appartemens du Roi ; quel eſt notre étonnement ! une foule conſidérable les remplit. Nous mettons nos écharpes & nous pénétrons.

Parvenu à une vaſte pièce, que l'on m'a dit s'appeller l'œil de bœuf, j'apperçois M. le Maire debout dominant tous les aſſiſtans. J'approche ; en ce moment un particulier s'avançoit avec feu, & prononce quelques phraſes d'un ton très-véhément. Je ſuivis ſes regards qu'il dirigeoit vers la croiſée ; je reconnois dans l'embraſûre le Roi qui étoit aſſis, un bonnet rouge ſur la tête.

Je ne puis exprimer l'impreſſion qui me ſaiſit. Le Roi que la conſtitution a proclamé Roi des François ; le repréſentant héréditaire d'une Nation libre, dans une poſition aviliſſante ; au milieu d'une foule armée entrée avec violence dans ſa demeure ; ma penſée embraſſoit à la fois la poſſibilité d'un grand crime, la honte de la nation, les reproches de toute la France, de l'univers, de la poſtérité, la reſponſabilité des Magiſtrats du peuple de paris, & leur honneur compromis, enfin des malheurs incalculables.

M. le Maire ſembloit vouloir haranguer le peuple ; il provoquoit un ſilence qu'il n'obtenoit pas : j'étois fort

animé, fort inquiet; il me paroiſſoit froid au milieu d'un ſi preſſant intérêt.

Peu de mots ſuffiſent dans la bouche d'un magiſtrat, & d'un magiſtrat ſur-tout qui, comme M. Petion, jouit de la faveur du peuple, pour ramener ce peuple quand il eſt hors de la loi; il étoit par-deſſus tout inſtant d'évacuer la ſalle; & je n'entendois rien dire à M. le Maire qui pût produire cet effet. Ordonnez donc au peuple, dis-je à M. le Maire, ordonnez-lui, au nom de la loi, de ſortir; un grand danger nous menace; il faut parler. La réponſe de M. le Maire ne calma pas mon impatience; je lui répliquai que ce ſeroit l'événement qui répondroit de ſa conduite

Ce fut alors qu'il dit au peuple : « Citoyens, ſi vous » ne voulez pas que vos magiſtrats ſoient compromis, » ſoient accuſés injuſtement, retirez-vous ».

Je me jettai dans la foule; j'invitai les citoyens, au nom de la loi, à ſortir. J'ai été ſecondé utilement par un officier de paix dont j'ignore le nom, & au zèle duquel je me plais à rendre juſtice. Je dois dire auſſi, à la louange du peuple qu'on égare aiſément, mais qui eſt naturellement bon, que ſi quelques perſonnes ſe ſont permis des propos atroces, j'ai trouvé tous les citoyens dociles à la voix de l'homme de la loi, & qu'aucun n'a réſiſté à mes invitations (1). M. Sergent ſe joignit bientôt à moi; il n'étoit pas revêtu de ſon écharpe, il la tenoit à la main.

Une députation de l'aſſemblée nationale arriva & entoura le Roi, qui, avec un tel rempart, ne pouvoit plus courir de dangers.

J'avois

J'avois indiqué pour ſortie la porte à la gauche du Roi ; comme cette porte paroiſſoit engorgée, je m'avançai dans l'autre piéce, pour lever les obſtacles, s'il y en avoit.

Dans la ſalle du conſeil, le paſſage étoit rétréci par une garde nombreuſe. J'apperçus, aſſis devant un grand bureau, la Reine, le Prince-Royal & Madame, fille du Roi, que des membres de l'aſſemblée nationale accompagnoient auſſi ; je me tins-là pour faire filer ceux qui ſortoient des ſalles précédentes, tandis que M. J.-J. Leroux, qui me rejoignit en cet endroit, alla faire fermer les portes par leſquelles on entroit dans le château.

J'apperçois du mouvement dans l'autre piéce ; j'y cours ; c'étoit le Roi, dont des membres de l'aſſemblée nationale & des gardes nationaux favoriſoient la retraite, avec autant d'efforts que de courage. Je n'apperçois pas M. le Maire, ni aucun officier municipal, dans ce moment inquiétant ; je fais mon devoir ; j'invoque la loi, en même temps que j'écarte la foule avec mes bras, autant qu'il m'eſt poſſible ; & je vois enfin le Roi heureuſement précipité par une petite porte dérobée, qui ſe referme à l'inſtant ſur lui.

Je reviens promptement dans la pièce où j'avois laiſſé la Reine & ſes enfans ; je la fais prévenir que le Roi eſt retiré, & je l'invite à ſe retirer auſſi.

Bientôt par les ſoins de deux membres du département, de M. le Maire & des officiers municipaux qui étoient préſens ; le château, les cours & le jardin ont été évacués, & toute inquiétude a ceſſé.

Je ſuis ſorti du château à près de dix heures du ſoir,

avec la douleur d'avoir été témoin d'une violation grave de la loi, d'un grand attentat à la conſtitution. Mais je dois dire, en finiſſant, que ſi la garde nationale a été forcée par la foule, & parce qu'il paroît qu'elle n'avoit point reçu d'ordres; celle qui étoit dans le château a concouru, par ſa prudence & ſa fermeté, à empêcher de plus grands excès, & à maintenir l'ordre au milieu du déſordre.

Fait à Paris, ce 22 Juin 1792, de la liberté la quatrième. Signé, CHAMPION.

*Certifié conforme à la minute dépoſée au ſecrétariat de la municipalité.*

ROYER, ſecrétaire-greffier-adjoint.

# DÉCLARATION

## DE M. J.-J. LEROUX,

### *SUR les Evénemens du 20 Juin 1792.*

Réimprimée par ordre du Corps Municipal.

Paris le 24 Juin 1792, l'an 4^me^ de la Liberté.

Je soussigné, officier & administrateur municipal, déclare & atteste ce qui suit :

Le mercredi 20 juin, à neuf heures un quart du matin, j'ai reçu une lettre d'avertissement pour me rendre à l'instant au corps municipal. Je suis parti aussi-tôt, & tout le long du chemin j'ai entendu battre des rappels. Je suis entré dans la salle du conseil au moment où le secrétaire achevoit de lire l'arrêté proposé. Cet arrêté fut pris pendant que je signois la liste de présence. La séance fut levée sur-le-champ, & je n'appris qu'ensuite le sujet de la discussion.

Je restai dans la maison commune jusqu'à une heure que j'en sortis avec M. *Borie*, officier municipal. Nous ignorions l'un & l'autre ce dont on étoit convenu, quelles précautions on avoit prises, où il faudroit se réunir en cas de besoin, où se trouveroit M. le Maire, &c.

M. Borie & moi nous allames aux Tuileries, nous rencontrames M. *Champion*, notre collègue, qui se rendoit à la maison commune & qui vint avec nous.

Après avoir traverſé le jardin ; vers la porte du côté du manége, nous vimes *M. Boucher-René* & *M. Boucher-S.-Sauveur*, qui furent bientôt rejoints par M. *Mouchet*, tous trois officiers municipaux & décorés de leurs écharpes. M. Boucher-S.-Sauveur nous dit qu'ils avoient été envoyés par le corps municipal.

Nous ne mîmes pas nos écharpes, parce que nous n'avions nulle miſſion du corps municipal, & que nous crûmes devoir, pour nous en revêtir, attendre que notre préſence fût néceſſaire.

Je m'approchai de M. Ramainvilliers, chef de légion, commandant-général de la garde-nationale-pariſienne ; je lui demandai quels ordres il avoit reçu du corps municipal ? il me répondit : *aucuns* ; des officiers municipaux préſens ? *quelques conſignes particulières.*

La porte du côté du manége ayant été enfoncée, m'a-t-on dit, avec une poutre provenant de la barrière qui eſt en face, la colonne des perſonnes armées de toutes armes & vêtues de tous uniformes, confondues avec celles qui étoient ſans armes, défila devant la terraſſe en face du château. Pluſieurs avoient des eſpèces d'enſeignes ſur leſquelles ſe liſoient des légendes menaçantes, mais d'autres portoient la *Déclaration des droits de l'homme* qu'on ne peut voir ſans élever ſon âme & ſa penſée.

Je vis au bout d'une pique un cœur, en bois ou en carton peint, ſur lequel étoit écrit : *cœur de M. veto* ; un autre cœur, de je ne ſais quel animal, mais encore tout ſanglant, portoit une ſemblable inſcription.

J'ai entendu crier ſous les fenêtres de l'appartement du Roi, *vive la nation.....*, *vive les ſans-culottes.....*, *à bas M.*

*veto, à bas madame veto, à bas le Roi, à bas la Reine :* ces cris étoient accompagnés des injures les plus grossières, des propos les plus incendiaires, des menaces les plus effrayantes.

Le peuple cependant, c'est-à-dire la masse générale de ceux qui passoient, n'étoit à mes yeux qu'égaré ou entraîné, mais point coupable de conscience. La plupart paroissoit ne pas se douter que ce fût un délit punissable que de violer l'asile d'un citoyen & sur-tout du représentant héréditaire d'une nation libre ; il n'y en avoit qu'un très-petit nombre qui eût la fureur peinte sur le visage ; j'en ai vu plusieurs qui bailloient, l'on pouvoit facilement compter ces hommes féroces qui portent le crime empreint sur leur front & qui l'exhalent continuellement ; ces brigands qui méconnoissent entièrement l'empire de la loi & les sentimens de l'humanité ; oui, je le répete, la majorité, la très-grande majorité étoit composée de curieux, de désœuvrés, de gens égarés, trahis par des scélérats qui se font un jeu de les entraîner à leur perte.

A quatre heures moins un quart, étant pressé par le besoin, j'allai dîner chez M. Champion avec M. Borie.

De retour au jardin des Tuileries, nous vimes descendre plusieurs personnes, dont quelques-unes avoient des piques, par un petit escalier près la porte du manége. Nous apprimes que les appartemens du Roi avoient été forcés, qu'ils étoient remplis par le peuple qui en avoit brisé les portes. Nous mimes nos écharpes, & tous trois, en suivant plusieurs coridors & escaliers, nous pénétrames avec peine jusqu'aux appartemens ; bientôt nous fumes séparés.

Dans une pièce, que j'ai appris depuis être *l'œil de bœuf*,

j'ai vu au devant d'une croisée M. le Maire qui essayoit de haranguer le peuple ; M. Champion étoit au pied du siége sur lequel étoit monté M. le Maire. On m'a dit que le Roi étoit placé dans l'embrasure de la croisée : je ne l'ai pas apperçu. La chaleur extrême qu'il faisoit dans cette pièce, la quantité de monde qui s'y trouvoit, le risque évident que l'on couroit d'y être suffoqué, me firent concevoir le projet de faire évacuer, autant que possible, les appartemens. Je descendis avec une peine infinie ; j'allai sur la terrasse, je priai le premier commandant que je rencontrai, de faire avancer son bataillon pour m'aider à exécuter mon dessein. Je fis ranger une partie de cette troupe devant la grille du jardin, en dedans du vestibule, & après que la grille eut été fermée, malgré les cris & les menaces de ceux qui vouloient forcer le passage. Je plaçai deux rangs de grenadiers auprès de la grille qui donne sur la cour, avec ordre de ne laisser entrer personne, mais de faire sortir tous ceux qui descendoient. J'essayai ensuite de faire monter avec moi quelques soldats pour renforcer les postes d'en haut, il nous fut impossible d'aller au delà du perron inférieur. Les deux postes que j'avois établi furent forcés, pendant que je m'occupois du canon qui étoit braqué sur l'escalier; je les fis rétablir.

Dans un des momens où le peuple vouloit encore entrer par la porte de la cour, ( j'étois alors avec M. Vignier, administrateur de la police, ) je fus renversé ; & si un garde national n'avoit soutenu ma tête, elle auroit porté sur le pavé du vestibule. Cependant je dois dire ici qu'il ne paroissoit point que l'intention de ceux qui pouffoient fût tournée

contre moi; par-tout où je me ſuis préſenté, j'ai été convaincu que le peuple portoit le plus grand reſpect à l'écharpe dont il a décoré ſes magiſtrats. Le veſtibule étoit preſqu'entièrement libre: je remontai aux appartemens; j'étois encore dans l'eſcalier lorſqu'on força les deux grilles; & la foule fut ſi forte que j'en fus entraîné. Je traverſai les appartemens; je fus quelque tems avec M. Champion, dans la piéce où étoit la Reine, le Prince royal, Madame, fille du Roi, &, je crois, Madame Eliſabeth. De là je redeſcendis avec M. Pinon, chef de légion, par le pavillon de Flore, pour eſſayer encore une fois d'empêcher le peuple de monter: nous ne pumes y réuſſir.

Je me préparois à retourner en haut, lorſque, m'étant retrouvé avec M. Borie, nous vîmes M. le Maire au milieu du grand eſcalier, haranguer le peuple & l'engager à ſe retirer tranquillement.

On ne peut mettre plus de zèle qu'il en a mis; on ne peut parler au peuple un langage plus perſuaſif que celui qu'il a employé: auſſi produiſit-il un effet extrêmement heureux. La foule qui ſe preſſoit pour monter dans les appartemens, reflua vers les cours & le jardin, à la voix de ſon magiſtrat. J'étois auprès de M. le Maire; voyant l'impreſſion qu'il produiſoit ſur ceux qui l'entouroient, mais ſachant qu'au milieu du tumulte ſes paroles ne pouvoient être entendues à une certaine diſtance, je l'engageai à deſcendre. Deux grenadiers le ſoulevèrent ſur leurs bras, & le portèrent ainſi au pied de l'eſcalier, & juſque dans la cour royale. Par-tout M. le Maire fut écouté; ſes conſeils & ſes ordres furent ſuivis; & de ce

moment il ne monta presque personne aux appartemens, qui, peu après, furent entièrement évacués.

Je remontai une troisième fois dans les appartemens. M. Borie & moi, nous les traversâmes avec facilité. Le Roi & sa famille s'étoient retirés dans les petits appartemens. Nous causâmes environ une demi-heure avec un grenadier, un de ces braves gardes-nationaux, qui s'unissant avec un de leurs dignes chefs, M. Acloque, avoient fait au Roi, un rempart de leurs corps.

Du château nous allâmes au Département, dans l'espérance d'y trouver quelques collégues & pour lui donner connoissance de ce que nous savions. Le Directoire étoit assemblé, mais nul municipal n'y avoit paru, excepté M. Cousin, accompagné de M. Desmousseaux.

Du Département, nous nous rendîmes à la Maison commune, en traversant les Tuileries, qui étoient dans un calme parfait. Il n'y avoit à la Maison commune ni conseil-général assemblé, ni corps municipal permanent. Nous apprîmes qu'un grand nombre de membres du conseil-général étoient venus successivement, & que faute d'un point central, indiqué, ils s'étoient retirés.

De la Maison commune, nous allâmes à la Mairie, persuadés que dans quelqu'endroit possible, Département, Maison commune, ou Mairie, il y auroit au moins une sorte de Comité; notre espoir fût trompé.

Signé, J.-J. LEROUX.

*Certifié conforme à la Minute, déposée au Secrétariat de la Municipalité.*

ROYER Secrétaire-greffier-adjoint.

DÉCLARATION

# DÉCLARATION

*De M. JALLIER, Officier Municipal, ſur la Journée du 20 Juin 1792, l'an quatriéme de la Liberté.*

Réimprimée par ordre du Corps Municipal.

Moi ſouſſigné, officier municipal, ci-devant adminiſtrateur proviſoire & électeur de 1789, déclare qu'ayant été averti tard, le 20 Juin, de me rendre à la maiſon commune; je trouvai le conſeil municipal, dont je comptois ſur la permanence, levé, quand j'y arrivai; & n'eus par conſéquent aucune part à l'arrêté qu'il avoit pris, & que les circonſtances & la diſpoſition des eſprits me firent paroître ſage; que, malgré que je n'euſſe rien appris ultérieurement d'alarmant, l'inquiétude me ramena l'après-dîner à la maiſon commune, où je trouvai quelques membres du corps municipal & du conſeil général, que la même ſollicitude y avoit conduits; que ſur le ſoir, ayant ſçu de M. Dejoly, que le peuple venoit de forcer l'entrée du château, je me hâtai de me rendre aux Tuileries, où la foule immenſe qui entroit & qui ſortoit du palais m'ayant empêché d'y pénétrer, je fus condamné à paſſer pluſieurs heures dans les plus mortelles angoiſſes, frémiſſant d'effroi qu'il ne ſe trouvât, dans cette foule

égarée, des scélérats capables d'ajouter quelques crimes à ceux qui ont malheureusement souillé le commencement de notre révolution. Je me retirai, lorsque tout fut rentré dans l'ordre accoutumé, le cœur navré de douleur de toutes les infractions à la loi, arrivées pendant le cours de cette fatale journée, & des attentats commis contre la nation entière, dans la violation de l'asyle de son représentant héréditaire. A Paris, ce 25 Juin 1792, l'an quatrième de la liberté. Signé, JALLIER.

*Certifié conforme à la minute déposée au secrétariat de la municipalité.*

ROYER, secrétaire-greffier-adjoint.

DE L'IMPRIMERIE DE LA MUNICIPALITÉ, 1792.

f 15